

aux Sources de la Drôme

Pays  
Diois

AIX-EN-DIOIS  
ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BAIE DES FONTS  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHES EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARGNAC  
MENGLON  
MISON  
MOLIERES-GLANDAZ  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAYUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
POMET-ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHFLOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHERES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT

# Plan Pastoral Territorial du Diois 2015-2020



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois



|               |  |           |
|---------------|--|-----------|
| <b>I.</b>     | <b>Edito .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>II.</b>    | <b>Présentation générale du territoire.....</b>                        | <b>4</b>  |
| <b>II.1.</b>  | <b>Situation générale .....</b>  | <b>4</b>  |
| <b>II.2.</b>  | <b>Géographie du territoire.....</b>                                   | <b>4</b>  |
|               | Une géographie complexe .....  | 4         |
|               | Un climat méditerranéen d'altitude.....                                | 5         |
| <b>II.3.</b>  | <b>La Communauté des Communes du Diois.....</b>                        | <b>5</b>  |
|               | « 52 communes aux sources de la Drôme ».....                           | 5         |
|               | Un périmètre cohérent .....  | 5         |
| <b>II.4.</b>  | <b>Un territoire de projets.....</b>                                   | <b>6</b>  |
|               | Programmes de développement.....                                       | 6         |
|               | Programmes agricoles et agri-environnementaux .....                    | 6         |
| <b>III.</b>   | <b>Diagnostic de territoire .....</b>                                  | <b>7</b>  |
| <b>III.1.</b> | <b>L'agriculture, principale activité productive du Diois .....</b>    | <b>7</b>  |
|               | Caractéristiques générales .....                                       | 7         |
|               | Un recul du nombre d'exploitations inquiétant.....                     | 7         |
| <b>III.2.</b> | <b>L'organisation du pastoralisme Diois.....</b>                       | <b>7</b>  |
|               | L'élevage Diois.....   | 7         |
|               | Les espaces pastoraux.....   | 8         |
|               | Une organisation collective qui s'accroît .....                        | 8         |
| <b>III.3.</b> | <b>Près de 70% du territoire couvert par la forêt.....</b>             | <b>9</b>  |
| <b>III.4.</b> | <b>Enjeux environnementaux.....</b>                                    | <b>9</b>  |
|               | Sites classés et inscrits .....  | 9         |
|               | Zones ZNIEFF .....   | 10        |
|               | Sites Natura 2000 .....  | 10        |
|               | Espèces spécifiques.....   | 11        |
|               | Impact des produits vétérinaires .....                                 | 11        |
| <b>III.5.</b> | <b>Nécessité de maintien des pratiques pastorales .....</b>            | <b>11</b> |
|               | La préservation d'espèces animales protégées et ou emblématiques ..... | 12        |
|               | Les pelouses de crêtes.....  | 12        |
|               | Le paysage lié aux pratiques pastorales .....                          | 12        |
|               | Organisation des exploitations.....                                    | 13        |
| <b>III.6.</b> | <b>Impact croissant de la prédation.....</b>                           | <b>13</b> |
| <b>IV.</b>    | <b>Enjeux.....</b>   | <b>15</b> |
|               | Enjeux généraux sur les équipements et aménagements pastoraux .....    | 15        |
|               | Typologies des systèmes pastoraux Diois et enjeux .....                | 16        |
| <b>V.</b>     | <b>Organisation locale .....</b>                                       | <b>18</b> |
| <b>V.1.</b>   | <b>Gouvernance.....</b>  | <b>18</b> |
| <b>V.2.</b>   | <b>Partenariats .....</b>  | <b>18</b> |
| <b>V.3.</b>   | <b>Elaboration du PPT 2015-2020 .....</b>                              | <b>18</b> |
| <b>V.4.</b>   | <b>Stratégie du territoire.....</b>                                    | <b>19</b> |
| <b>VI.</b>    | <b>Programme d'actions .....</b>                                       | <b>20</b> |
| <b>VII.</b>   | <b>Maquette financière prévisionnelle .....</b>                        | <b>36</b> |
| <b>VIII.</b>  | <b>Lexique .....</b>   | <b>38</b> |
| <b>IX.</b>    | <b>Bibliographie.....</b>  | <b>39</b> |
| <b>X.</b>     | <b>Annexes .....</b>   | <b>40</b> |

# I. Edito

L'agriculture est la principale activité productive du Diois. Les 481 exploitations du territoire représentent 20% des emplois et utilisent 25% de la surface. Parmi les filières principales, l'élevage représente 1/3 des exploitations et ¼ de notre territoire. Et les pratiques pastorales ont façonné le Diois, que ce soit notre histoire ou nos paysages.

Aujourd'hui, les difficultés rencontrées par la filière sont reconnues, en particulier dans un contexte de prédation de plus en plus oppressant.

En 10 ans, le Diois a perdu 100 fermes et compte 20 000 brebis en 2010, contre 25 000 en 2000. Nous savons les exploitations d'élevage fragiles Et la diminution du nombre d'exploitations nous inquiète.

Ces pratiques et ces activités sont essentielles pour notre territoire, que ce soit pour le maintien de l'ouverture des paysages ou tout simplement le maintien d'activités économiques dans nos communes.

C'est pourquoi la Communauté des Communes du Diois (CCD) s'est engagée de longue date dans des démarches de soutien à l'agriculture traduites par l'animation de programmes de développement agricoles de la Région ou des actions concrètes comme la mise aux normes de l'abattoir intercommunal.

La construction d'un PPT 2015-2020 nous a tout simplement semblé indispensable pour notre territoire.

Le bilan du PPT 2009-2014 et la consommation en totalité de l'enveloppe financière nous a montré que les besoins étaient réels. L'étude sur l'évolution des pratiques pastorales menée par la CCD début 2014 nous a confirmé que le pastoralisme subissait des mutations importantes et qu'il était essentiel d'accompagner la filière dans ces changements.

Enfin, chaque rencontre avec les éleveurs et les élus, lors des multiples réunions locales que nous avons organisées, est l'occasion de constater que les besoins sont importants. Nous avons d'ailleurs noté des besoins nouveaux, en termes d'échanges entre éleveurs ou de communication envers le grand public, marquant une filière en évolution.

Olivier TOURRENG,  
Vice-Président en charge de l'agriculture  
à la Communauté des Communes du Diois

# II. Présentation générale du territoire

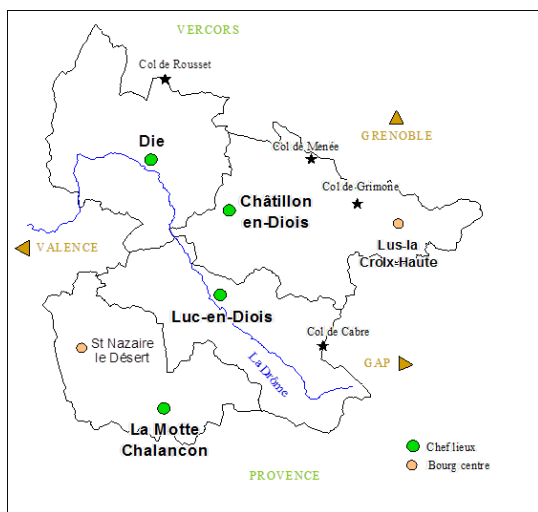
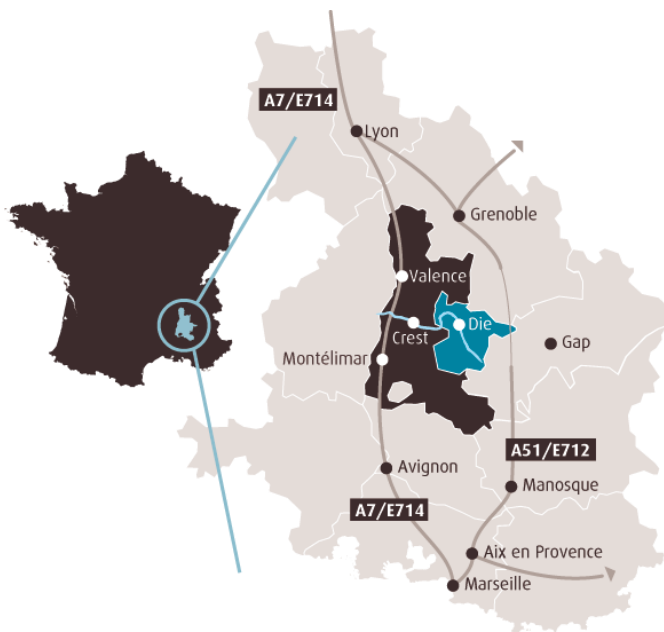
## II.1. Situation générale

Situé à l'extrême Est du département de la Drôme, ce territoire de montagne s'étend sur 1 200 km<sup>2</sup> (soit 1/5<sup>ème</sup> du département) et oscille entre 240 à 2 456 m d'altitude.

Organisé autour de la rivière Drôme et de vallées en « arêtes de poissons », c'est un espace géographique clairement délimité :

- au Nord par les falaises du Vercors
- à l'Est par les Hautes Alpes
- au Sud par les Baronnies
- et à l'Ouest par la plaine de la basse vallée de la Drôme s'ouvrant sur Valence et l'axe rhodanien.

L'entrée Nord et Est se fait par les cols de Cabre (1180m), Menée (1457m), Grimone (1318m), et du Rousset (1254m).



Ce territoire bénéficie de la diversité biologique et climatique d'un territoire de transition entre Préalpes et Provence.

Le territoire du Diois est découpé en 4 cantons correspondant aux bassins de vie de la population, chacun des cantons ayant un bourg centre où est généralement concentré les principaux commerces et services de proximité :

- Canton de Die (bourg-centre : Die)
- Canton de Châtillon-en-Diois (bourg-centres : Châtillon-en-Diois et Lus la Croix Haute)
- Canton de Luc-en-Diois (bourg-centre : Luc-en-Diois)
- Canton de la Motte Chalançon (bourg-centres : la Motte Chalançon et Saint Nazaire le Désert)

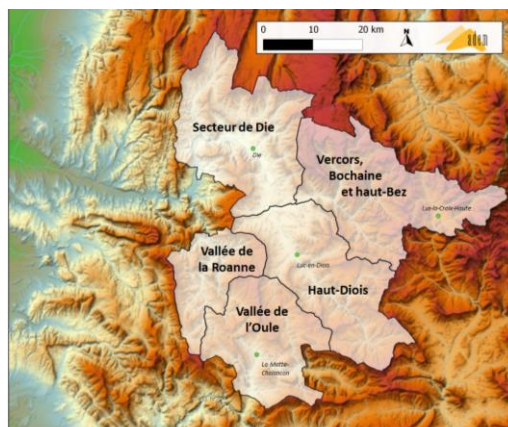
## II.2. Géographie du territoire

Le paysage actuel est le résultat d'une longue coévolution entre la nature et l'homme : c'est le reflet des activités, notamment agricoles, et de leurs évolutions. Comprendre l'organisation d'un espace permet d'expliquer la manière dont les agriculteurs (les éleveurs pastoraux) exploitent le milieu dans lequel ils se trouvent, et le modifient en conséquence.

### Une géographie complexe

Cette géographie complexe, marquée par un relief montagneux, permet de distinguer 5 ensembles :

- la vallée de la Drôme, avec :
  - la cuvette de Die, entourée d'un chapelet de vallées perchées
  - le val de Quint



Ont été ajoutés le Glandasse, le jardin du Roi, vallon Combeau et Chironne.

- la vallée de la Roanne, séparation entre le pays de Bourdeaux et Dieulefit et le Diois
- les plateaux du Haut-Diois, bordés par de hautes montagnes (Aup, Boutarinard, Tarsimoure)
- les contreforts du Vercors, avec :
  - la frange méridionale du Vercors autour de la vallée du Bez
  - la haute vallée du Buëch
- la vallée de l'Oule, transition avec les Baronnie.

## Un climat méditerranéen d'altitude

Le climat du Diois reprend les grands traits du climat méditerranéen, atténués localement par l'altitude :

- excès et irrégularité des précipitations
- fortes chaleurs estivales
- vent du nord dominant
- ensoleillement et luminosité
- sécheresse estivale

Il se caractérise également par sa variabilité interannuelle, avec une succession d'années sèches et d'années humides, ce qui a des répercussions sur la croissance de la végétation spontanée, donc du renouvellement des ressources pastorales.

## II.3. La Communauté des Communes du Diois

### « 52 communes aux sources de la Drôme »

La Communauté des Communes du Diois regroupe 52 communes rurales. Dans la construction administrative de ce territoire, les communes se sont regroupées en Syndicat d'Aménagement (SAD) en 1974, en District Rural de Développement à fiscalité propre (DRDD) en 1995, puis en Communauté des Communes du Diois (CCD) en 2001.

Aujourd'hui, la CCD assume, statutairement, trois grands ensembles de compétences :

- Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace, développement économique ;
- Compétences optionnelles : Déchets ménagers, rivières ;
- Compétences facultatives : Logement, équipements culturels et sportifs, actions sociales communautaires, services publics locaux.

### Un périmètre cohérent

Le périmètre de la Communauté des Communes du Diois est un périmètre cohérent à plusieurs niveaux, comme le montre l'historique des programmes montés à cette échelle. Il est couvert pour 14 communes au Nord par le périmètre du PNR du Vercors et pour 4 communes au Sud par celui du futur PNR des Baronnie.

Une articulation a été trouvée avec les syndicats mixtes de gestion de ces deux structures pour conserver une cohérence :

- L'articulation avec le PNR Vercors : sur les 14 communes concernées, seules les 4 concernées par la Réserve des Hauts Plateaux du Vercors sont partagées entre le PPT « Réserve des Hauts Plateaux » et le PPT Diois. En effet, la limite des falaises, bien marquée au sud du massif du Vercors, a été choisie comme la plus pertinente au regard des enjeux et problématiques visés dans les deux PPT (cf. périmètres des PAEC).
- L'articulation avec le projet de PNR des Baronnie provençales : les communes de La Motte Chalancon, Rottier, Chalancon et Arnayon sont également sur le périmètre du futur Parc des Baronnie Provençales. Elles sont conservées dans le périmètre du PPT Diois. Le GP de l'Oule concerne notamment les communes de La Motte Chalancon et Rottier en plus des communes de Pommerol, La Charce, Cornillac et Cornillon-sur-l'Oule, du PPT Baronnie. Il est inscrit dans les 2 PPT mais les demandes seront instruites dans le PPT Baronnie.
- Le lien avec la Vallée de la Drôme : comme pour le PSADER, des échanges réguliers sont menés avec les programmes du bas de la vallée, y compris pour parfois monter des opérations dites « passerelles » développées sur l'ensemble de la vallée.



## II.4. Un territoire de projets

### Programmes de développement

La Communauté des Communes du Diois porte différents programmes de développement sur son périmètre depuis sa création : un CDPRA puis un CDDRA arrivé à mi-parcours (2012-2018), un programme LEADER 2007-2013 qui se termine et a candidaté pour un LEADER sur la stratégie « le Diois, laboratoire d'un développement économique équilibré aux sources de la Drôme », autour de la relocalisation de l'économie, notamment autour des activités productives. L'élevage, comme activité agricole productive, sera une priorité de ce programme, avec l'objectif de créer de l'emploi et de rapporter la valeur ajoutée sur le territoire.

Elle est également investie sur les questions de développement agricole puisqu'elle porte un PSADER depuis 2008, a porté un Plan Pastoral Territorial entre 2009 et 2014, et a candidaté à un PAEC pour 2015-2020. La première tranche du PAEC, pour 2015, concerne principalement les enjeux pastoraux.

### Programmes agricoles et agri-environnementaux

Dès la réforme de la PAC de 1992, la Communauté des Communes du Diois (CCD) s'était emparée des questions agricoles via les Plans de Développement Durable (1993-1996), les Opérations Locales agro-environnementales (1997-2001), les Contrats Territoriaux d'Exploitations (1999-2002) puis les Contrats Agriculture Durable (2002-2007).

L'Opération locale s'est révélée particulièrement structurante pour l'élevage ovin du Diois. Cette vaste opération, pilotée par le DRDD (District Rural d'aménagement du Diois), a touché près de 120 éleveurs dans le Diois.

L'opération locale a drainé plus de 2 millions d'euros entre 1997 et 2001, et a été accompagnée d'une opération foncière (OGAF) dont l'objectif était de permettre aux éleveurs de recapitaliser et mobiliser de nouvelles surfaces pastorales (landes, sous-bois), en asseyant une maîtrise foncière de ces espaces. Cette opération a également fait l'objet d'un important travail de fond (études paysagères, floristiques, diagnostics agro-économiques, partenariats avec l'Institut de l'élevage, l'Itovic<sup>1</sup>, l'Inra...), et a mobilisé des outils d'accompagnement conséquents. Un suivi

<sup>1</sup> Institut technique des ovins et des caprins  
Plan Pastoral Territorial du Diois – 2015-2020

technique était notamment assuré par la Chambre d'agriculture, dans le but notamment de tendre vers une meilleure maîtrise du chargement instantané et l'établissement d'un calendrier de pâturage et de rotations.

L'opération locale agri-environnement du Diois =

- 130 éleveurs sous contrats
- 14 millions de Francs d'aides sur 5 ans (OGAF et opération locale)
- Environ 6.000 hectares sous contrat (Environ 12% de la SAU)
- Une centaine d'hectares reconquis par débroussaillage en 1996

## III. Diagnostic de territoire

### III.1. L'agriculture, principale activité productive du Diois

(Source : Diagnostic PPT 2009 et diagnostic PSADER 2011 – CCD)

Le Diois compte 480 exploitations agricoles pour au moins 23 000ha de surface agricole (selon le recensement agricole de 2010). L'agriculture représente 20% des emplois.

Les principales productions sont :

- la viticulture, notamment l'AOC Clairette de Die
- les PPAM, où les entreprises de transformations représentent un poids économique important
- l'élevage, notamment pastoral, mise en avant lors de la fête de la Transhumance

L'élevage représente 1/3 des exploitations (153 exploitations caractérisées comme élevage, auxquelles pourraient être ajoutées les 87 exploitations en polyculture-élevage) et 60% des surfaces. Il s'agit de la filière principale dans les cantons de La Motte Chalancon et Luc en Diois (Haut Diois).

#### Caractéristiques générales

- La moitié des exploitations considérées comme « petites » au sens du recensement agricole.
- 30% des exploitations en Agriculture Biologique
- 40% ont des Signes Officiels de Qualité (hors bio)
- 30% ont des modes de commercialisation en circuits courts.
- La CCD a la compétence pour un abattoir de proximité multi-espèces et labellisé bio.

#### Un recul du nombre d'exploitations inquiétant

Le nombre d'exploitations diminue chaque année : disparition de 100 exploitations en 10 ans. Le cas est particulièrement fort pour les petites exploitations en polyculture-élevage.

Ce constat peut être expliqué par l'avancement dans l'âge des exploitants ; plus de la moitié des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans, sur 40% des surfaces, particulièrement sur les cantons de La Motte Chalancon et Luc en Diois.

Les transmissions sont difficiles, même si on constate aujourd'hui des candidats à la reprise.

La filière la plus touchée est l'élevage ovin/caprin, avec une diminution du nombre de cheptel, le problème de la prédation du Loup et le manque de structures de commercialisation.

### III.2. L'organisation du pastoralisme Diois

(Source : Enquête pastorale 2013 – ADEM ; Evolution des pratiques pastorales dans le Diois 2014 – CCD)

#### L'élevage Diois

L'élevage Diois est caractérisé par des pratiques pastorales. Il concerne :

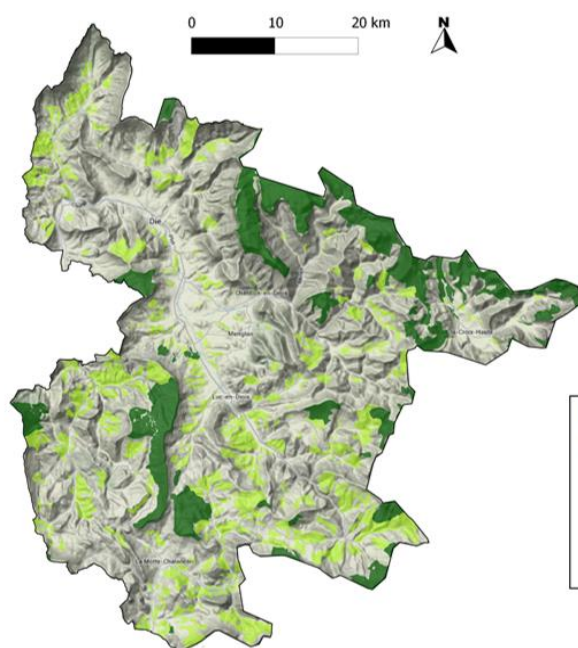
- 25 000 ovins (comprenant les troupeaux extérieurs sur les estives), mais diminution du cheptel diois de 25 000 à 20 000 brebis entre 2000 et 2010.
- 1 600 caprins



- 1 300 bovins, (en augmentation depuis 1996, lié à la prédation et au choix de mode de travail des éleveurs, sur 35% des unités pastorales)
- plus de 440 équins.

## Les espaces pastoraux

- Selon l'enquête pastorale de 2013, les espaces pastoraux représentent 31 000 ha, soit 25% du territoire, étendus entre 400 et 2000 mètres d'altitude.
- 40% d'alpages (15 900 ha principalement communaux) et 60% de zones de parcours (18 500ha) utilisées tout ou partie de l'année.



*Données issues de l'enquête pastorale du Massif Alpin et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et PACA, 2012-2014. Enquête réalisée auprès de personnes ressources des territoires concernés, sur la base d'une projection de fonds cartographiques IGN à une échelle minimale de 1/25 000<sup>ème</sup>.*

|                                  | UP      | ZP     |
|----------------------------------|---------|--------|
| <b>Entités</b>                   | 59      | 276    |
| <b>Surface pastorale (en ha)</b> | 15 900  | 18 500 |
| <b>Effectifs au 15 juillet</b>   |         |        |
| Ovins                            | 19 640* | 8 070  |
| Bovins                           | 1 140   | 375    |
| Caprins                          | 20      | 1 860  |
| Equins                           | 75      | 420    |

*\*8900 ovins viennent d'un département autre que la Drôme.*

- Les alpages : surfaces situées au-dessus de l'habitat permanent, et constituées principalement de pelouses naturelles. Représentant des ensembles de plusieurs centaines d'hectares, ils sont utilisés en été, par un troupeau collectif (issu du regroupement de plusieurs éleveurs). Les troupeaux collectifs sont essentiellement ovins viande, mais on rencontre également des vaches allaitantes ou des génisses.
- Les zones de parcours, d'intersaison et d'hivernage : autour des exploitations, elles sont de taille irrégulière et sont composées de pelouses, mais surtout, pour les 3/4, de landes plus ou moins embroussaillées et de zones boisées (Pins noirs, Pins Sylvestre et chêne). Elles sont utilisées de manière individuelle en général, au printemps et à l'automne et sont indispensables dans les systèmes fourragers des exploitations dioises malgré leur faible productivité. Elles sont majoritairement privées sur un foncier très morcelé.

## Une organisation collective qui s'accroît

Dans la Drôme, les groupements pastoraux prennent la forme juridique de syndicats professionnels. Il en existe deux types : les GP classiques et les GP à gestion concertée. Une même exploitation peut être simultanément adhérente à deux types de GP (adhésion à un GP à gestion concertée pour gérer les parcours d'intersaison, et à un GP classique pour gérer une estive, par exemple).

- Les GP classiques regroupent des éleveurs qui mélangent leurs troupeaux en alpage. Le GP est titulaire des locations de terrains, et peut embaucher un ou des salariés. Il peut être maître d'ouvrage de projets d'aménagements, et souscrire en son nom des MAE.
- Les GP à gestion concertée regroupent des éleveurs qui, le plus souvent, ne mélangent pas leurs troupeaux, mais vont bâtir ensemble des projets d'amélioration de l'équipement des estives et parcours qu'ils gèrent individuellement. Les éleveurs restent titulaires des locations de terres. Le GP peut être maître d'ouvrage de travaux d'améliorations pastorales, mais ne peut souscrire des MAEC en son nom.

Le Diois est aujourd'hui le siège de 13 GP classiques et de 10 GP à gestion concertée, qui regroupent 111 éleveurs diois (soit une majorité des éleveurs recensés). Dans les années à venir, 4 projets de groupements pastoraux supplémentaires pourraient voir le jour.

| GP Classiques   | Surfaces (ha) | Adhérents | Cheptel            |
|---|---------------|-----------|--------------------|
| GP des Amayères   | 350           | 3         | Ovin               |
| GP des Battants   | 380           | 4         | Ovin (1100)        |
| GP de Chamousset  | 180           | 3         | Ovin (580)         |
| GP de la Chaucière  | 409           | 3         | Bovin (56)         |
| GP de Chironne  | 211           | 4         | Ovin (1200)        |
| GP du Fleyrard  | 305           | 2         | Ovin (1520)        |
| GP du Jabouit   | 800           | 7         | Ovin (1600)        |
| GP du Jocou   | 320           | 5         | Ovin (1050)        |
| GP de Mottaire  | 176           | 5         | Bovin (160)        |
| GP du Sapey   | 377           | 4         | Bovin (90)         |
| GP de Tarsimoure  | 160           | 3         | Ovin (700)         |
| GP de Ventecul  | 220           | 4         | Bovin (119)        |
| <i>GP du Glandasse (siège dans le Diois et surfaces sur le PPT Vercors)</i> | <i>1138</i>   | <i>5</i>  | <i>Ovin (2100)</i> |
| <b>TOTAL</b>  | <b>5026</b>   | <b>52</b> |                    |

| GP à gestion concertée   |
|--------------------------|
| GP du Charran            |
| GP du Coin               |
| GP de Chamaloc           |
| GP du Claps              |
| GP de Boulc à Miscon     |
| GP de Combe Belle        |
| GP de la Roanne          |
| GP de l'Oule             |
| GP de Solaure            |
| GP d'Aucelon à Chalancon |

Les 10 GP à gestion concertée regroupent 99 éleveurs. Ils travaillent avec (base de données 2009) :

- des troupeaux ovins 14800 brebis (dont 2500 têtes vont en GP classique)
- des bovins allaitants 260
- 1850 chèvres
- 135 asins et équins

L'ensemble de ces troupeaux pâturent les zones pastorales du Diois, soit environ 18000ha.

### III.3. Près de 70% du territoire couvert par la forêt

Le massif forestier Diois couvre plus de 80 000 ha (2/3 résineux, 1/3 feuillus) :

- 46 795 ha en forêt publique (30 858ha en domanial, 15 937ha en communal) : principalement composée de pins noirs issus de Restauration de Terrain de Montagne.
- 41 926 ha en forêt privée : principalement pin sylvestres issus d'anciens parcours, foncier morcelé pour des comptes de propriété de 4ha en moyenne.

Les sous-bois constituent une véritable ressource pastorale. Elle est particulièrement utile les années de sécheresse et permet de sécuriser le calendrier de pâturage. Cette ressource ne sert pas seulement d'appoint, mais est aussi une ressource de base.

Le sylvo-pastoralisme est plutôt favorable à la gestion de la ressource forestière. En effet, il permet de maintenir le développement de strates herbacées et arbustives en sous-bois. Cela présente donc un intérêt paysager mais également de diminution du risque d'incendie.

Par ailleurs, l'ajustement de la pression de pâturage pourrait permettre soit de favoriser la régénération, soit de contenir une régénération forestière trop abondante.

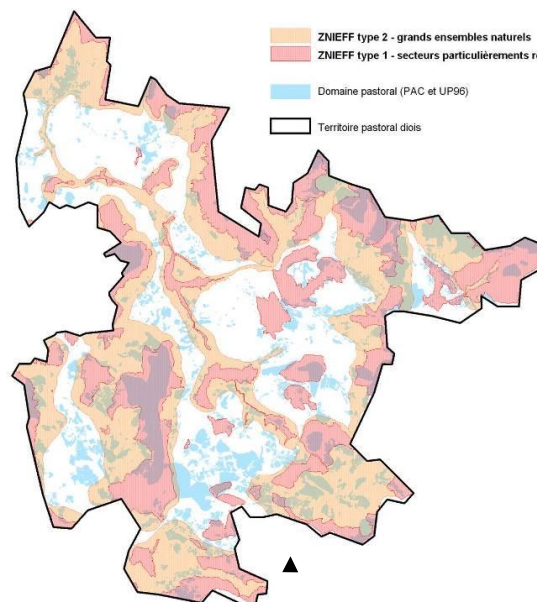
### III.4. Enjeux environnementaux

(Source : *Projet Agro-Environnemental et Climatique du Diois 2015 – CCD*)

#### Sites classés et inscrits

Le Diois compte 2 sites classés (Vallon de la Jarjatte et Claps et Saut de la Drôme) et 4 sites inscrits (Gorges des Gâts, Valcroissant, Cirque d'Archiane, Pontaix), qui recoupent notamment des zones pastorales.

Plan Pastoral Territorial du Diois – 2015-2020



Les pratiques pastorales sur ces sites ne sont pas spécifiques.

## Zones ZNIEFF

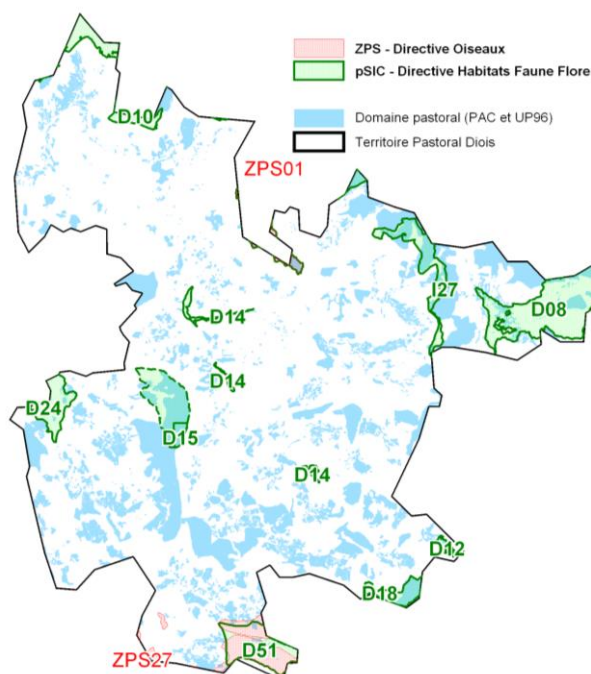
Une large partie du territoire est couvert par les enjeux biodiversité, notamment via les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) que recoupe la majeure partie du domaine pastoral diois (cf. carte ci-contre).

## Sites Natura 2000

Le Diois compte 10 sites Natura 2000 entièrement ou en partie inclus dans le périmètre de la Communauté des Communes. L'ensemble des sites représente 46 202 ha.

Parmi eux, 7 sites concernent des zones pastorales, sur lesquels une démarche agro-environnementale est menée (MAEt, MAEC à venir).

| Réf.  | Nom du Site  | Animateur      | Surface   |
|-------|--|----------------|-----------|
| D8    | Vallon de la Jarjatte et prairies humides de Lus                       | commune de Lus | 3 647 ha  |
| D10   | Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors.          | PNR du Vercors | 2 284 ha  |
| D15   | Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon          | ONF            | 1 479 ha  |
| D18   | Montagne de l'Aup et de la Sarcena (Valdrôme)                          | ONF            | 504 ha    |
| D24   | Grotte à chauve-souris des Sadoux                                      | LPO et ONF     | 1 316 ha  |
| I27   | Hauts plateaux et contreforts du Vercors oriental (directive habitats) | PNR Vercors    | 19 573 ha |
|       | Hauts plateaux du Vercors oriental (directive oiseaux)                 |                | 17 065 ha |
| D12   | Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme                | Pas de DOCOB   | 80 ha     |
| D14   | Gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez                      |                | 254 ha    |
| ZPS27 | Baronnies et gorges de l'Eygues  |                |           |



Une grande partie des espèces patrimoniales présentes sur ces secteurs est liée aux pelouses et aux premiers stades d'embroussaillage.

Étant donné leur altitude modérée, ces milieux sont instables. Leur existence dépend du maintien d'une hétérogénéité de la mosaïque de milieu. Cette hétérogénéité est en partie le fruit des actions anthropiques, et en particulier de la gestion pastorale.

Par ailleurs, sur les secteurs où les conditions édaphiques sont très contraignantes (ex : crêtes ventées de Jocou, alpage de Chironne...), ces pelouses d'altitude fragiles sont extrêmement sensibles. Leur faible capacité de résilience les rend en effet très vulnérables aux modifications de pratiques (pastorales ou humaines : nouvelles couchades, tracé d'un sentier de randonnée etc...)

Sur un long pas de temps et à grande échelle, le maintien de l'activité pastorale semble plutôt favorable à cette biodiversité, notamment en préservant et valorisant les pratiques les plus

adaptées. Des éleveurs regrettent que la qualité de cette gestion ne soit pas toujours reconnue.

Ces secteurs d'altitude certes modérée, sont toutefois les derniers refuges d'espèces reliques de l'ère glaciaire, telles que le Lagopède alpin, le Tétraz lyre. Leur présence dépend largement du maintien de la mosaïque de milieux (pelouses à hautes herbes/forêts claires/strate arborée), favorisée par l'utilisation pastorale de ces espaces.

## Espèces spécifiques

### Tétras Lyre

Espèce emblématique, le tétras lyre (*Tetrao tetrix*) est présent sur la partie orientale du Diois (commune de Lus, Glandage, Treschenu-Creyers, etc.). Il subsiste moins de 200 individus pour la Drôme. Les effectifs du département ont subi une régression importante et continue depuis une trentaine d'années.

Les populations les plus intéressantes pour la conservation de l'espèce sont visées par les sites Natura 2000 référence I27 et D08, où elles font l'objet de plans de gestion pastoraux concertés.

### Vautour fauve

Ré-introduite à la fin des années 90 dans le cadre d'un programme mené par le syndicat mixte du PNRV, une population de vautour fauve (*Gyps fulvus*) est installée (40 couples reproducteurs en 2014) dans le nord est du Diois. Le pastoralisme est indispensable au maintien de cette espèce emblématique : ressource alimentaire et maintien de milieux ouverts permettant de repérer les charognes.

Il est parfois nécessaire de mettre en place un dispositif spécifique pour éviter que ces oiseaux ne pénètrent dans les pluviomètres et les abreuvoirs et les souillent.

## Impact des produits vétérinaires

L'étude « Pratiques sanitaires et Entomofaune, quel impact des traitements antiparasitaires sur les insectes coprophages en alpages », réalisée en 2011 dans le cadre du programme commun du Réseau Pastor'alp (CIMA), montre que l'impact des traitements sur les insectes coprophage est nul pour 63% des alpages enquêtés (26, 38, 73, 74). Ce pourcentage augmente dans les montagnes sèches du Diois, où les éleveurs maîtrisent bien la gestion sanitaire des troupeaux et en particulier des ovins.

## III.5. Nécessité de maintien des pratiques pastorales

Le pastoralisme a des conséquences importantes sur la préservation de la biodiversité, de milieux remarquables ou le maintien de l'ouverture des paysages. Cependant, ces pratiques sont aujourd'hui menacées de disparition, impliquant ainsi des enjeux environnementaux importants.

### Enjeux environnementaux des alpages du Diois

| Alpages                    | Natura 2000 | Enjeux environnementaux |                  |                       |               |                  |               |           |
|----------------------------|-------------|-------------------------|------------------|-----------------------|---------------|------------------|---------------|-----------|
|                            |             | Tétras Lyre             | Pelouse de crête | Fermeture de paysages | Milieu humide | Risque d'abandon | Chauve-Souris | Papillons |
| Chironne                   | D10         |                         | Oui              | Oui                   |               |                  | Oui           |           |
| Gibouit                    | I27         | Oui                     | Oui              | Oui                   |               |                  | Oui           |           |
| Ventecul                   | I27         | Oui                     | Oui              | Oui                   |               |                  | Oui           | Oui       |
| Jocou                      | I27         | Oui                     | Oui              | Oui                   |               |                  | Oui           | Oui       |
| Combe-fer                  | I27         | Oui                     | Oui              | Oui                   |               |                  |               |           |
| Col de Grimone             | I27         |                         |                  | Oui                   |               |                  |               |           |
| Sapey                      | D15         |                         | Oui              | Oui                   |               |                  |               |           |
| La Chaucière               | D15         |                         |                  | Oui                   |               | Oui              | Oui           | Oui       |
| Le Poux                    | D15         |                         |                  | Oui                   |               | Oui              | Oui           | Oui       |
| Les Sadoux                 | D24         |                         |                  | Oui                   |               | Oui              | Oui           |           |
| Combalon                   | D15         |                         |                  | Oui                   |               | Oui              | Oui           | Oui       |
| Montagne de l'Aup          | D28         | Oui                     | Oui              | Oui                   |               |                  |               |           |
| Le Fleyrard                | D8          | Oui                     | Oui              | Oui                   | Oui           |                  |               |           |
| Station de ski la Jarjatte | D8          |                         |                  | Oui                   |               |                  |               |           |
| Vacheres                   | D8          | Oui                     | Oui              | Oui                   |               |                  |               |           |
| Mougious                   | D8          | Oui                     | Oui              | Oui                   | Oui           |                  |               |           |
| Chamousset                 | HA          | Oui                     | Oui              | Oui                   |               |                  |               |           |
| Perrin                     |             |                         |                  | Oui                   |               |                  |               |           |
| Le Puit / Montagne du Puy  |             | Oui                     | Oui              | Oui                   |               |                  |               |           |
| Tarsimoure                 |             |                         | Oui              | Oui                   |               | Oui              |               |           |

|  |  |     |     |     |  |     |  |  |
|--|--|-----|-----|-----|--|-----|--|--|
| Les Casses / Serre Beaumont            |  |     | Oui | Oui |  | Oui |  |  |
| Amayères / point Feuillette            |  | Oui | Oui |     |  |     |  |  |
| Mottaire                               |  | Oui | Oui |     |  |     |  |  |
| Battants / col Tournerond              |  | Oui | Oui |     |  |     |  |  |
| Les Infournas/ Col du Salut            |  | Oui | Oui |     |  |     |  |  |
| La Servelle / serre de l'Eglise        |  |     |     | Oui |  |     |  |  |
| Montagne de VC / montagne de Boutarina |  |     |     | Oui |  |     |  |  |
| Solaure / montagne de Beaufayn         |  |     | Oui | Oui |  |     |  |  |

## La préservation d'espèces animales protégées et ou emblématiques

Le tétras Lyre, le Lagopède alpin, sont présents sur certains alpages hors natura 2000, la conservation des milieux favorables à leur développement est à prendre en compte. Les sites de présence du tétras (Vercors et Diois) se situent en limites sud et ouest de son aire de répartition et c'est principalement dans ces lieux que la reproduction de l'espèce se complexifie et donc la fragilise.

## Les pelouses de crêtes

Elles sont séchantes, car peu d'épaisseur de sol pour stocker l'eau, présence de roche, de falaises, de flore spécifique. Situées à l'étage montagnard, la forêt de faible valeur, les landes embroussaillées peuvent les recouvrir. Elles sont pourtant un élément fort du paysage de la Drôme.

## Le paysage lié aux pratiques pastorales

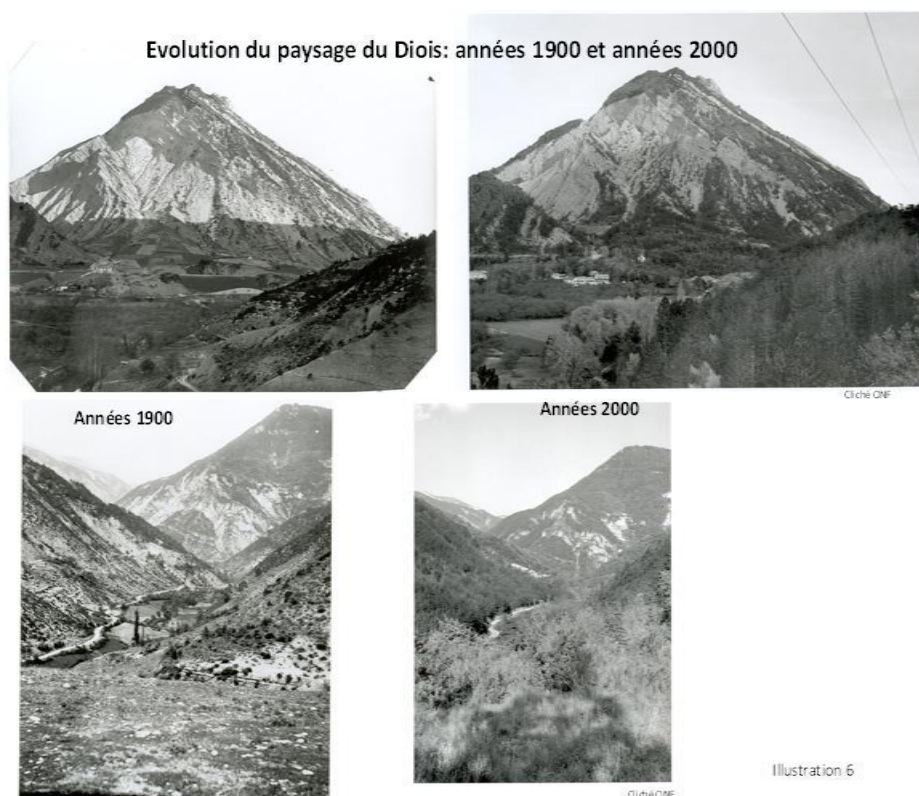
- Les activités humaines, le pastoralisme et plus précisément les pratiques pastorales sont à l'origine des paysages. Leur maintien se traduit par des troupeaux qui pâturent, la présence humaine (éleveurs et bergers). Ils sont garants de l'entretien de ces espaces et du maintien de leur ouverture.
- Les milieux en mosaïque sont source de biodiversité avec un nombre d'espèces animales et végétales plus important qu'en milieu fermé. Les milieux ouverts sont favorables aux espèces telles que le Vautour fauve, les chiroptères, les papillons, la pivoine.

La problématique de fermeture du paysage concerne la plupart des parcours et des estives.

Un suivi d'observatoire photographique (entre 1996, pour l'Opération Locale Agri-Environnementale et 2014) a permis de constater des évolutions dans le paysage (notamment en termes d'enfrichement, de progression des milieux boisés ou de reconquête sur la forêt) sur une période de près de 20 ans.

La comparaison de clichés de l'ONF permet également de démontrer nettement l'avancée du couvert forestier, sur les espaces de parcours et sur les espaces cultivés, ainsi qu'une recomposition profonde de la sole cultivée.





## Organisation des exploitations

D'autre part, la pratique collective de l'alpage est un élément essentiel pour les exploitations, qu'elles soient spécialisées ou bien multi productions. Etre en Groupement Pastoral et monter son troupeau en estive est primordial car il permet de mobiliser des ressources fourragères pour l'été (qui peuvent manquer sur l'exploitation) mais aussi de libérer du temps de travail dédié aux autres productions (fruitiers, vignes, fenaison, tourisme...).

La disparition de ces pratiques aurait un effet très préjudiciable à la dynamique agro-environnementale engagée depuis 20ans, aux groupements pastoraux et aux exploitations qui en réponse pourraient réduire, voire supprimer leur cheptel, abandonner l'alpage en intensifiant leur production... Les espaces pastoraux seraient alors moins entretenus avec les risques de fermeture de milieux, d'avalanche, d'incendie... et une fragilisation des exploitations dans les zones où l'agriculture est un pilier de l'économie et de la vie rurale.

Les unités pastorales sont de petites surfaces et d'altitude faible dans le Diois et n'ont pas nécessairement la taille suffisante d'un point de vue économique pour pouvoir financer un emploi de garde. Cependant, elles sont essentiels pour le maintien des milieux ouverts.

Le territoire s'est mobilisé pour la mise en place d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique dans le but premier de maintenir ces pratiques menacées de disparition, et ainsi maintenir des pratiques aux enjeux essentiels en termes environnementaux, de paysage et d'organisation des exploitations.

## III.6. Impact croissant de la prédation

(Source : Evolution de la prédation en Drôme, ADEM – 2014)

Les zones pastorales courent également un risque de disparition en raison de la difficulté de leur mise en œuvre notamment avec le risque de prédation actuel.

Depuis 2002, année de la première attaque dans le Diois, 217 attaques ont fait 941 victimes dans le Diois, territoire le plus touché de la Drôme.

Le Diois compte une Zone de Présence Permanente (Diois-Baronnies), sur les 5 ZPP de la Drôme. 2 loups sont estimés présents, sur les 12-16 estimés dans le Département et la plupart des communes sont concernées.

La prédation est apparue dans la Drôme en 1998 et l'évolution des faits nous montre que :

- Chaque année, le loup exerce une pression de prédation plus importante. Malgré l'augmentation des mesures de protection, le nombre d'attaques augmente continuellement.
- Sur des moutons bien sûr, mais aussi des caprins et des jeunes bovins.
- Les attaques se produisent de jour comme de nuit depuis trois-quatre ans. La proportion d'attaques en pleine journée ne cesse de croître. Des attaques qui se produisent malgré la présence de bergers et de chiens de protection.
- Les loups ne se cantonnent plus aux alpages, ils n'hésitent plus à franchir les clôtures pour attaquer les troupeaux sur les parcours et pâturages d'intersaison.
- En été mais aussi au printemps et en automne.
- La proportion de troupeaux individuels attaqués est en constante augmentation, au point que trois quarts des attaques ces derniers temps se produisent sur les troupeaux conduits individuellement.
- La proportion de demandes pour protéger les petits troupeaux est croissante.
- Ce sont les surfaces pastorales qui sont les plus difficiles à protéger, malgré la proximité des habitations.
- Les chiens de protection sont également de plus en plus nombreux sur les alpages.

### **Conséquences**

- Un repli pastoral voire l'abandon de surfaces pastorales est observé : la durée de pâturage est écourtée et les surfaces boisées sont délaissées. Cette tendance risque de s'étendre à l'avenir, sans compter les arrêts d'activité difficiles à quantifier.
- On estime à 1248 ha les surfaces pastorales abandonnées sur le Diois, dont 1068 d'UP (=5 zones à fonction d'estive) et 180 de zones de parcours.
- Le nombre de problèmes liés à la présence des chiens de protection, notamment en termes de cohabitation avec l'activité touristique, ne cesse d'augmenter.
- La prédation a également des conséquences sur le fonctionnement global de l'exploitation, le bien-être animal et l'état psychologique des éleveurs et bergers.

## IV. Enjeux

### Enjeux généraux sur les équipements et aménagements pastoraux

(Source : ADEM)

Le territoire du Diois est très dynamique et actif dans l'aménagement des espaces pastoraux. Plusieurs éléments le montrent :

- Un engagement important et continu des communes est observé, en lien avec les 11 300 ha d'estives dioises dont la majorité est en propriété communale (62%) ou domaniale (12%)
- La sécurisation du foncier s'améliore régulièrement. En 2012, ce sont 90% des unités pastorales du Diois qui bénéficient d'un contrat écrit (CPP, Bail,...) contre un peu moins de 70% en 1996.
- La dynamique collective prend son envol en 1988 avec la constitution des GP classiques, puis en 1991 se sont les GP à gestion concertée qui débute. Elle reste aujourd'hui active avec la création d'un ou deux GP par an.
- La reconnaissance des 15 800 ha de zones pastorales à travers l'enquête pastorale de 2012 participe à monter l'importance de cette activité économique.

L'ensemble de ces éléments participent à stabiliser et sécuriser l'activité pastorale portée par les hommes et les femmes dynamiques de ce territoire. A travers les communes, les GP et les AFP, ils se sont engagés à fond dans l'amélioration de leur espaces pastoraux à la fois pour accompagner les modifications de pratiques (clôtures, abreuvement des troupeaux, ...) mais aussi pour faciliter le travail et les conditions de vie des bergers (chalet, accès, contention).

**Les clôtures :** Cet équipement s'est développé sur le territoire du Diois pour accompagner un glissement de pratiques pastorales, de la garde par un berger vers la conduite en parcs clôturés et aussi pour participer au redéploiement pastoral mis en œuvre dans les différentes MAE (objectif d'entretien par l'animal, diminution des coûts de production...). Le type de clôture a beaucoup évolué, passant de la clôture type « ursus » puis par la clôture « haute résistance ». Aujourd'hui c'est la clôture active qui domine par ces qualités rapport coût / service rendu attractif, son faible impact dans le paysage, son adaptation au multi-usage. La clôture mobile est toujours utilisée pour les espaces à préserver, pour la gestion fine, comme outil d'aide à la garde.

**L'abreuvement des troupeaux :** Dans le Diois, au climat sec et relativement chaud, le karst est présent et les sources sont basses et peu présentes, la question de l'abreuvement des troupeaux a toujours été présente dans les équipements des 25 dernières années. Les troupeaux ont besoin de boire régulièrement pour une bonne production. Le point d'abreuvement est un vrai outil de gestion pastorale, son positionnement aura des conséquences en termes de circulation des troupeaux et de bien-être animal. Plusieurs types de points d'abreuvement ont été et seront encore réalisés : l'impluvium qui recueille les précipitations en l'absence de source (une dizaine sur le Diois), des captages en présence de sources, des pompages, des citernes sur roues adaptées aux déplacements des animaux sur les parcours gérés en parcs.

**Habitat du berger :** Les chalets sont la plupart du temps sous maîtrise d'ouvrage de la commune, une amélioration très nette est observée sur le Diois, avec des constructions et des rénovations. La qualité d'un chalet s'exprime pour le berger en confort (chauffage, eau à l'intérêt, sanitaire, nombre de pièces, accessibilité) et en positionnement de celui en lien avec la gestion des quartiers. Un bon chalet est souvent synonyme d'un bon berger pour plusieurs années. La structuration collective en marche dans le Diois, la prédation du loup sur les troupeaux, amènent les éleveurs à se regrouper pour utiliser des unités ou des zones pastorales discontinues. L'abri mobile de berger conforme aux besoins de logement au plus près des animaux peut répondre à ces nouvelles situations dans la mesure où il ne remplace pas un chalet fixe potentiel.

**La contention :** Un parc de tri ou un corral, fixe ou mobile, est un des outils de travail quotidien du berger. Il facilite son travail, diminue la pénibilité pour les soins, les tris, la montée et l'arrivée du troupeau, avec le chien de troupeau et peut permettre au berger de travailler seul. Ces équipements sont mis en place sur les alpages. La mobilité d'un tel équipement peut permettre une utilisation partagée en situation de parcours.

**La remise en valeur d'espaces pastoraux ou sylvo-pastoraux :** Cette action vise à améliorer la circulation des animaux au sein d'un parc ou entre différents quartiers de pâturage pour rendre accessible la ressource pastorale. La remise en valeur peut aussi avoir l'objectif d'améliorer cette ressource pastorale, voire de la créer dans des espaces abandonnés. Beaucoup de méthodes sont envisageables. Toutefois une attention particulière est à porter sur les possibilités d'entretien de ces espaces remis en valeur.



**Les accès** : L'espace pastoral du Diois est assez accessible de par son altitude relativement basse et sa proximité avec l'espace forestier qui est souvent desservi par des pistes forestières. Néanmoins, des projets à deux entrées (forestière et pastorale) ont été réalisés pour résoudre des besoins identifiés. Cet équipement entre en jeu aussi dans la reconquête pastorale de certains espaces.

L'ensemble des équipements pastoraux (clôtures, abreuvement des troupeaux, habitat de berger, contention des animaux, remise en valeur d'espaces pastoraux, accès) restent pour ce nouveau Plan Pastoral Territorial un enjeu fort. En effet, lors des rencontres organisées pour ce nouveau PPT, ont été recueillies de nouvelles demandes telles que : une piste pour desservir un espace abandonné depuis plus de 20 ans, deux chalets sur des alpages suite à un diagnostic montrant la nécessité de ces équipements, des améliorations d'abreuvement, des besoins de nouveaux éleveurs, etc...

Les communes et les GP, maîtres d'ouvrage de ces équipements pastoraux, les réalisent au fur et à mesure de la résolution et de la stabilité du contexte foncier, mais aussi en fonction de leur possibilité d'autofinancement et de leur priorité technique (clôture et abreuvement avant intervention sur le milieu). Chacun de ces partenaires établit un calendrier de réalisation qui s'étale sur de nombreuses années. Il est impacté par des événements extérieurs comme la variation de l'effectif du troupeau, un nouveau quartier à faire pâturer, un outil technique plus performant disponible et la prédation qu'il faut prendre en compte.

Des éleveurs pastoraux, des communes dynamiques dans l'amélioration des espaces pastoraux renforcent l'activité pastorale du territoire.

## Typologies des systèmes pastoraux Diois et enjeux

(Source : Etude de l'évolution des pratiques pastorales 2014 – CCD)

Les différents systèmes ont étudiés au regard de la valorisation des ressources pastorales, de la prédation et de la transmission des exploitations pour établir les enjeux propres aux systèmes pastoraux.

### Les systèmes caprins : rentabilité économique et contraintes importantes

- Systèmes laitiers : investissements minimes, mais aléas des prix et incertitudes sur l'avenir de la collecte.
- Systèmes fromagers : investissements plus importants, contraintes de la transformation et de la commercialisation. Valorisation via l'AOC Picodon ?

### Les systèmes d'élevage bovin, une composante assez nouvelle dans le territoire

- Liés à des questions de réorganisation du travail, ou, face à la prédation.
- Contraintes plus forte d'abreuvement, en capital/foncier et en ressources

### Les systèmes d'élevage ovin : une évolution progressive vers des systèmes herbagers

- *Systèmes pastoraux* : valorisation par un pâturage extensif des ressources fourragères spontanées des espaces naturels (herbacées, arbustives et ligneuses).
- *Systèmes herbagers*, alimentation essentiellement basée sur l'herbe (par pâturage sur des prairies mécanisables, ou stockée sous forme de foin ou d'enrubannage)

| Les grands types    | Valorisation et entretien des ressources pastorales | Vulnérabilité face à la prédation   | Pérennité, transmission et installation   |
|---------------------|---|---|---|
| Systèmes fourragers | Recours essentiellement à la ressource « herbe ».   | Abandon et sous-utilisation de certains espaces, repli sur la bergerie.<br>Recours à des « solutions » collectives: alpages | Mobilisation d'un capital (foncier, bâti, matériel d'exploitation) élevé  |
| Diversifiés         | Alpage  | Repli sur les ateliers végétaux et abandon du troupeau ?  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers complémentaires</li> <li>- moindre dépendance aux primes ;</li> <li>- charges de travail supplémentaires ;</li> <li>- multiplicité des investissements</li> </ul> |
| Spécialisés         | Estive locale                                       |   | Forte dépendance aux primes   |
| Systèmes pastoraux  | Grande capacité à explorer les ressources           | Quelles possibilités de reconversion ? Risque   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte dépendance aux primes.</li> <li>- Astreinte de la garde ou de la</li> </ul>  |

|                     |  |   |   |
|---------------------|--|---|---|
|                     | pastorales<br>Insécurité foncière  | d'abandon et de non<br>reprise.   | gestion en parcs.<br>- Vulnérabilité face à la<br>prédation   |
| Petits<br>troupeaux | Exploration de l'espace<br>local : capacité à<br>valoriser des « micro-<br>ressources » (petites<br>parcelles) | Possibilité de développer<br>des conduites « de<br>protection » (retour<br>quotidien en bergerie) | - Faibles mobilisations de<br>capital.<br>- Chiffre d'affaire limité.<br>- Charges de travail et<br>organisation du travail<br>complexe du fait de la<br>multiplicité des ateliers. |

La commission agricole du 23 février 2014, lors du rendu de l'étude, a estimé que l'ensemble de ces systèmes, la diversité et la complémentarité était à conserver (espaces utilisés, diversité des produits, de circuits...).

# V. Organisation locale

## V.1. Gouvernance

L'ensemble des programmes de développement agricole (PSADER, PPT, PAEC et LEADER) sont suivis par une même commission agricole, garantissant ainsi une cohérence entre les programmes et une meilleure information des acteurs.

Elle est composée d'élus du territoire, d'organismes agricoles, de partenaires institutionnels, d'acteurs économiques et d'autres acteurs usagers des espaces agricoles (*cf. composition en annexe*).

Cette commission se réunit une dizaine de fois par an. Le format peut varier en fonction des actualités. En 2014, une commission forêt a été créée aux vues des sujets d'actualités (expérimentation sur le carbone forestier avec la Région Rhône-Alpes, prévision d'un Plan d'Approvisionnement Territorial...).

Un comité technique départemental se réunit 2 fois par an pour échanger sur les dossiers de chaque PPT de la Drôme en présence des partenaires (ADEM, DDT, Région Rhône-Alpes, Département).

La CCD porte un poste d'animation agricole transversal aux différents programmes (PSADER, PPT, PAEC et LEADER) occupé par Emilie Belmont. Le temps de travail se verra augmenté à un temps plein en 2015 (*cf. fiche de poste en annexe*).

Le PPT sera suivi par ces instances, via notamment :

- Des bilans annuels (consommation, nombre de projets et éleveurs concernés, suivi et bilan des projets soutenus, etc.)
- Orientation annuelle des animations à mener et perspectives.
- Organisation de visites sur place pour certains projets structurants.

## V.2. Partenariats

La CCD s'entoure de différents partenaires, au sein de la commission agricole notamment, pour la construction et la mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial.

- ADEM : Apport technique, co-animation du PPT sur le volet équipement ; animation auprès des groupements pastoraux...
- Les syndicats professionnels (syndicat caprin, Fédération Départementale Ovine...) et acteurs économiques ont été associés à la constitution du PPT et sont membres de la commission agricole.
- Des liens sont forts avec les PPT voisins (Vercors, Baronnies et Vallée de la Drôme), comme cela est le cas avec les autres programmes de développement. Les techniciens de ces territoires sont systématiquement invités en commission agricole. Certaines actions pourraient être menées ensemble.
- De la même manière, la Communauté des Communes du Diois avait l'habitude de réunir régulièrement les territoires de la Drôme pour échanger sur les politiques agricoles menées et les problématiques rencontrées.
- La Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Drôme sont les partenaires essentiels de la mise en œuvre des PPT.

## V.3. Elaboration du PPT 2015-2020

A la fin du PPT 2009-2014, la CCD a mené une étude sur l'évolution des pratiques pastorales Diois, comprenant le bilan du PPT. Suite au rendu de cette étude lors de la réunion du 24 février 2014, la commission agricole a apporté des compléments et orienté la construction du futur PPT.

La commission agricole du 23 juin 2014 a validé le principe de relancer un PPT, au regard de l'importance de l'élevage pour le territoire et de ces subventions pour les éleveurs. Ce principe a été délibéré par le conseil communautaire du 11 septembre 2014.

La CCD a organisé, avec l'ADEM, des réunions locales à destination des élus locaux et des éleveurs pour échanger sur les enjeux pastoraux, les 21 et 28 juillet à Die et Châtillon en Diois. Ces réunions avaient vocation à présenter les nouveaux enjeux européens (construction du PAEC Diois) et échanger plus largement sur les problématiques rencontrées par les éleveurs/élus, afin de préparer une stratégie complète, comprenant l'élaboration d'un PAEC et d'un PPT.

Ce travail a été complété par des réunions locales les 5, 18 et 20 novembre, respectivement à St Nazaire le Désert, Bellegarde en Diois et Luc en Diois pour aller à la rencontre des éleveurs, des élus et des acteurs utilisateurs des espaces pastoraux (ACCA, Offices de tourisme, forestiers)

Les propositions faites dans ces réunions ont abouti à la construction du programme d'actions qui a été validé, en partie par la réunion partenaires du 24 novembre et la commission agricole du 15 décembre.

*Les compte-rendu et délibérations de ces réunions sont fournis en annexes.*

## V.4. Stratégie du territoire

Le PPT s'intègre dans une stratégie globale coordonnée par la Communauté des Communes du Diois au travers des programmes de développement qu'elle porte et les actions menées par les partenaires du territoire :

### PAEC 2015-2020 (candidature déposée en octobre 2014)

La première tranche du PAEC est principalement destinée aux MAEC dédiées aux enjeux pastoraux, notamment grâce à la MAEC Système « Systèmes Herbagers et Pastoraux – Entité collective ».

PSADER 2012-2018, à mi-parcours (clause de revoyure et réorientation à venir en 2015) autour des axes suivants :

1. Favoriser l'accès au foncier et le maintien de l'activité agricole. Exemple : mise en place de Comité Local Installation-Transmission du Diois pour travailler au renouvellement des générations.
2. Développer une agriculture et une filière bois innovantes et porteuses d'emploi
3. Développer la complémentarité des circuits de commercialisation et la diversification des activités. Exemples : développement de l'abattoir intercommunal, mise en place d'approvisionnement local...
4. Conforter une stratégie agricole respectueuse de l'environnement : changement de pratiques...
5. Accompagner le développement de la filière bois

### LEADER 2015-2020 (candidature déposée en octobre 2014)

La stratégie est orientée autour de la relocalisation de l'économie, notamment le renforcement des activités productives, basées sur des ressources du territoire (comprenant l'agriculture) :

1. Développer les activités productives « exportatrices » attachées au territoire. Exemple : soutien aux entreprises de transformation de ressources locales...
2. Orienter le tourisme vers des retombées locales
3. Encourager la propension à consommer localement pour favoriser l'économie de proximité

# VI. Programme d'actions

## Stratégie

L'élevage pastoral est une activité économique essentielle et constitutive du Diois pour plusieurs raisons :

- L'agriculture est la principale activité productive du territoire et la moitié des exploitations ont un cheptel sur leurs exploitations (150 exploitations, soit 1/3 des exploitations sont orientées vers l'élevage + 87 en polyculture/élevage). Il s'agit d'une activité productive non délocalisable (cf. stratégie LEADER).
- L'élevage pastoral est une production emblématique du territoire, comme le montre le succès de la Fête de la Transhumance chaque année.
- Les pratiques pastorales ont également un rôle indispensable dans le maintien de milieux ouverts et ainsi la préservation d'un paysage et d'une biodiversité caractéristiques.
- Cependant, ces pratiques sont aujourd'hui menacées de disparition : impact de la prédation (cf. chiffres de l'étude prédation), déprise (cf. étude évolution des pratiques), diminution du nombre d'exploitations (100 exploitations disparues en 10 ans)...

⇒ **Objectif : maintenir l'élevage pastoral et ces impacts sur le territoire**

## Plan d'actions

### 1. Maintenir des élevages pastoraux

---

- 1.1. Sécuriser le foncier et favoriser les formes collectives
- 1.2. Soutenir les échanges de pratiques entre éleveurs
- 1.3. Favoriser les transmissions d'exploitations (PSADER)

### 2. Conserver de l'activité économique et soutenir une des principales productions du territoire

---

- 2.1. Equiper et aménager les espaces pastoraux
- 2.2. Développer l'emploi
- 2.3. Améliorer la viabilité économique (PSADER-LEADER)

### 3. Préserver la biodiversité et le paysage du Diois

---

- 3.1. Valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement (cf. PAEC)

### 4. Réaffirmer l'imbrication du pastoralisme et du territoire

---

- 4.1. Réaliser des études pastorales, incluant d'autres utilisateurs
- 4.2. Communiquer sur le pastoralisme et ses rôles

### 5. Mise en œuvre du PPT

---

- 5.1. Animer le PPT

## Axe 1/ Maintenir des élevages pastoraux

### 1.1 – Sécuriser le foncier et favoriser les formes collectives

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Contexte et enjeux</b>     | <p>La sécurisation du foncier est complexe (méconnaissance des propriétaires, crainte de s'engager, concurrence des activités de loisir...) et constitue un enjeu majeur pour l'installation d'éleveurs et l'avenir du pastoralisme Diois.</p> <p>En particulier, les zones de parcours sont majoritairement privées sur un foncier très morcelé. L'accompagnement des services pastoraux a déjà mené à la signature de conventions pluriannuelles de pâturages (près de 90% des unités pastorales bénéficient d'au moins un contrat écrit, bail rural ou convention pluriannuelle de pâturage) et à la création d'Associations Foncières Pastorales (6 présentes sur le Diois).</p> <p>D'autre part, l'organisation collective s'accroît au fil des ans (12 GP se sont organisés pour utiliser des estives et 10 GP à gestion concertée). Ils regroupent près de 111 éleveurs. Lors du précédent PPT, 2 GP classiques avaient été créés.</p> <p>4 GP potentiels ont été identifiés à l'avenir.</p> <p>En effet, dans le Diois, les unités pastorales sont petites en surface et leur viabilité est donc difficile. Des solutions collectives peuvent être trouvées.</p>  |
| <b>Objectifs</b>              | <p><u>Structuration et animation foncière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sécuriser l'utilisation du foncier pastoral</li><li>- Sensibiliser aux enjeux fonciers et pastoraux</li><li>- Permettre de nouvelles installations ou conforter des exploitations pastorales</li></ul> <p><u>Structuration et restructuration collective des éleveurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer la structuration collective des éleveurs pastoraux</li><li>- Dynamiser et améliorer le fonctionnement des groupements pastoraux existants</li><li>- Organiser le pâturage collectif sur des zones d'alpages et de parcours.</li></ul>   |
| <b>Effets attendus</b>        | <p>Nous aurons réussi si :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De nouveaux GP et AFP ont été créés</li><li>- De nouvelles CPP ont été signées</li><li>- Des communes et des propriétaires se sont mobilisés</li><li>- Des espaces pastoraux ont été reconquis</li></ul>   |
| <b>Descriptif des actions</b> | <p><b>Sécurisation foncière</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Animation et communication auprès des propriétaires et communes sur l'intérêt de la gestion pastorale, et information sur les formes de location.</li><li>- Accompagnement et réflexion sur le foncier</li><li>- Acquisitions foncières</li><li>- <i>[pour mémoire] : Information sur les dispositifs existants : Comité Local Installation-Transmission du Diois, PIDIL, Aménagement Foncier du CG26...</i></li><li>- <i>[pour mémoire] : aides aux investissements sur des terrains communaux (cf. fiche 2.1)</i></li><li>- Accompagnement des projets fonciers collectifs</li><li>- Aide à la rédaction et à la signature de Conventions Pluriannuelles de Pâturage</li><li>- Aide au montage d'Association Foncière Pastorale</li></ul> <p><b>Accompagnement de Groupements Pastoraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Création, développement, restructuration de GP</li><li>- Accompagnement à la mise en place de projets, de troupeaux collectifs...</li><li>- Accompagnement à la gouvernance interne, aux relations avec les propriétaires fonciers</li></ul> <p><b>Reconquête d'espaces pastoraux</b></p> |

|  |  |                       |   |                     |  |
|--|--|-----------------------|---|---------------------|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux des zones enfrichées et abandonnées</li> <li>- Analyse des causes d'enfrichement</li> <li>- Définition d'objectifs : reconquérir des espaces pour maintenir des exploitations existantes, maintenir une population dans certaines zones, installer des jeunes...</li> <li>- Définition des partenariats : mobilisation des communes du bassin de vie, échelle du groupement pastoral.</li> <li>- Mise en place de la reconquête (cf. techniques, fiche action 2.1)</li> </ul> <p>En lien avec les partenaires concernés (ex : gestionnaires forestiers...) et en articulation avec les règlements et zonages concernés</p> |                       |   |                     |  |
| <b>Maîtres d'ouvrages potentiels</b>                         | Services pastoraux, organismes agricoles et forestiers, groupements pastoraux, AFP, associations, collectivités territoriales...   |                       |   |                     |  |
| <b>Dépenses éligibles</b>                                    | Accompagnement, action d'information et de sensibilisation, animation, étude, communication<br>Acquisitions foncières  |                       |   |                     |  |
| <b>Critères de sélection des projets</b>                     | Projets collectifs<br>Volonté partagée par les acteurs du territoire<br>Répercussions sur le territoire  |                       |   |                     |  |
| <b>Plan de financement (prévisionnel, à titre indicatif)</b> |  |                       |   |                     |  |
| <b>I/F</b>   | <b>Coût total</b>  | <b>Subvention PPT</b> | <b>Taux moyen PPT</b>   | <b>Taux max PPT</b> | <b>Cofinancements prévisionnels (taux indicatif)</b> |
| Fonctionnement   | 30 000€  | <b>12 000€</b>        | <b>40%</b>  | 40%                 | FEADER (40%)   |
| Indicateurs de réalisation                                   |  |                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communes et propriétaires mobilisés</li> <li>- Nombre de GP créés et accompagnés</li> <li>- Nombre d'hectares sécurisés pour le pastoralisme</li> <li>- Nombre de CPP signées</li> </ul> |                     |  |

## Axe 1/ Maintenir des élevages pastoraux

### 1.2 – Soutenir les échanges de pratiques entre éleveurs

|  |  |   |                |              |   |
|--|--|---|----------------|--------------|---|
| <b>Contexte et enjeux</b>                                    | Lors de l'étude de l'évolution des pratiques pastorales et dans les consultations locales, il a été noté l'intérêt de mettre en place des échanges de pratiques entre éleveurs en plus des équipements pastoraux. En effet, des exemples de groupes techniques anciens ont été cités en exemple et les éleveurs ressentent le besoin de créer ce type de lieux d'échanges pour sortir de la gestion quotidienne.   |   |                |              |   |
| <b>Objectifs</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le rôle collectif des GP</li> <li>- Favoriser les échanges entre éleveurs, entre GP, et le partage d'expériences</li> <li>- Favoriser l'intégration et la formation de nouveaux installés</li> <li>- Améliorer les pratiques pastorales</li> <li>- Créer les conditions favorables aux projets collectifs</li> </ul>  |   |                |              |   |
| <b>Effets attendus</b>                                       | <p>Nous aurons réussi si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des groupes d'échanges ont été mis en place</li> <li>- Des projets collectifs et des échanges naissent de ces journées</li> <li>- Les pratiques sont améliorées en fonction</li> </ul>   |   |                |              |   |
| <b>Descriptif des actions</b>                                | <p><u>Organisation de groupes d'échanges entre éleveurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour sur des expériences concrètes menées sur le territoire</li> <li>- Apport de conseil / regard extérieur sur certains sujets</li> <li>- Expérimentation et suivi de pratiques</li> <li>- Diffusion et valorisation de travaux existants (ex : réseaux des fermes d'expérimentation, Institut de l'élevage, CERPAM...)</li> </ul> <p><u>Exemples de thématiques envisagées (liste non exhaustive) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation de ressources (recherche d'autonomie alimentaire)</li> <li>- Sylvo-pastoralisme</li> <li>- Entomofaune</li> <li>- Accompagnement sur le mode de conduite des troupeaux</li> <li>- Formations sur équipements ou travaux : pose des clôtures, gestion de la broussaille...</li> <li>- Evolution prospective des systèmes...</li> </ul> |   |                |              |   |
| <b>Maîtres d'ouvrages potentiels</b>                         | Groupements Pastoraux, AFP, services pastoraux, organismes agricoles et forestiers, collectivités locales, association...  |   |                |              |   |
| <b>Dépenses éligibles</b>                                    | Actions de sensibilisation, information, communication, prestation...  |   |                |              |   |
| <b>Critères de sélection des projets</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- En lien avec les partenaires locaux</li> <li>- Ouverts à tous les éleveurs du territoire</li> <li>- Intégration dans une programmation annuelle</li> </ul>  |   |                |              |   |
| <b>Plan de financement (prévisionnel, à titre indicatif)</b> |  |   |                |              |   |
| I/F  | Coût total   | Subvention PPT  | Taux moyen PPT | Taux max PPT | Cofinancements prévisionnels (taux indicatif) |
| Fonctionnement   | 35 000€  | 14 000€   | 40%            | 40%          | FEADER (40%)                                  |
| Indicateurs de réalisation                                   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de groupes organisés</li> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Nombre de sujets traités</li> <li>- Impacts des groupes et projets nés</li> </ul> |                |              |   |



### **1.3- Favoriser les transmissions d'exploitations (pour mémoire)**

Pour mémoire, le PSADER comporte une fiche action « 3.1 - Favoriser l'accès au foncier et le maintien de l'activité agricole » qui permet de répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser l'accès au foncier et à l'habitat agricoles
- Favoriser l'installation et la transmission

## Axe 2/ Conserver de l'activité économique et soutenir une des principales productions du territoire

### 2.1 – Equiper et aménager les espaces pastoraux

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <p><b>Contexte et enjeux</b></p>     | <p>Les espaces pastoraux concernent le quart du territoire du Diois, soit plus de 31 000 ha, répartis entre des alpages (15 900 ha principalement communaux, soit 40%) et des zones de parcours (18 500ha, soit 60%) utilisées tout ou partie de l'année.</p> <p>Dans les zones de parcours, lors du précédent PPT, le soutien aux équipements, notamment les clôtures, a permis d'utiliser des surfaces à faible valeur pastorale (relation directe entre le taux d'aide et l'équipement de surfaces peu productives).</p> <p>Les clôtures permettent de pallier le manque de main d'œuvre mais ne constitue pas un outil de gestion pastoral en soi. Un besoin a pu être identifié sur des échanges autour des équipements (cf. 1.2 - échanges de pratiques)</p> <p>La pression plus forte de la prédation pousse à des changements de pratiques et l'abandon de certaines surfaces. Quelques éleveurs partent en estives à cause de la prédation, d'autres se replient sur des surfaces plus ouvertes ou en bergerie. Ces changements de pratiques entraîneront un embroussaillage supplémentaire.</p> <p>A l'avenir, dans un contexte de prédation, la reconquête d'espace semble nécessaire, grâce à un taux d'aide incitatif.</p> <p>De même, de nouveaux enjeux ont été identifiés concernant les abris mobiles, nécessaires au travail du berger sur des petites surfaces pendant des courtes durées pour utiliser des espaces pas ou peu utilisés actuellement.</p> |
| <p><b>Objectifs</b></p>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Equiper et aménager les surfaces pastorales de manière durable</u> : Equiper l'espace pastoral pour en favoriser la mise en valeur et améliorer les conditions de travail des éleveurs et des bergers.</li> <li>- <u>Remettre en valeur des surfaces pastorales</u> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Améliorer le potentiel de ressources pastorales</li> <li>o Améliorer l'accessibilité à la ressource</li> <li>o Améliorer la circulation des animaux</li> </ul> </li> <li>- <u>Un espace pastoral partagé</u> : Promouvoir des équipements et aménagements adaptés pour améliorer la cohabitation avec les activités de pleine nature</li> </ul> <p><i>Un espace pastoral est une zone qui ne fait l'objet d'aucune mise en valeur agricole en dehors du pâturage : landes, bois, parcours, estives et alpages. Les surfaces fourragères cultivées et les prairies temporaires et permanentes ne sont donc pas considérées comme des surfaces pastorales.</i></p>  |
| <p><b>Effets attendus</b></p>        | <p>Nous aurons réussi si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les espaces pastoraux sont mieux équipés</li> <li>- La déprise a été limitée</li> <li>- Des espaces pastoraux ont été reconquis</li> </ul>   |
| <p><b>Descriptif des actions</b></p> | <p><u>Clôtures et franchissements</u> : clôtures fixes et clôtures mobiles, électrificateurs, franchissements...</p> <p><u>Contention</u> : parcs de tri ou de soin, couloirs, corral, mobiles ou fixes...</p> <p><u>Abreuvement</u> : captage, canalisation, système de distribution, équipement de stockage (tonne à eau, citernes), abreuvoirs, impluvium, pompe, équipements sanitaires...</p>   |

Accès : réalisation et amélioration de pistes pastorales ou sylvo-pastorales d'accès au domaine pastoral, aux équipements et aux logements des bergers, pour la valorisation des espaces pastoraux (passages canadiens et revers d'eau compris).

Logements pastoraux : création ou rénovation dans le respect des normes actuelles. (frais d'architecte compris).

+ Acquisition et création d'abris mobiles, notamment dans les zones soumises au risque de prédation ou permettant de reconquérir des espaces nécessitant la présence d'un berger.

Débroussaillage à but de remise en état de surfaces pastorales :

- Définition des endroits potentiels et stratégiques à débroussailler.
- Argumentation de l'intérêt des espaces à débroussailler.
- Encadrement technique pour prévoir la gestion de la repousse (ne débroussailler que les zones qui pourront être entretenues)
- De tous types (layons, broyage d'ouverture, travail du sol, dépressage, semis, sur-semis, nettoyage des rémanents)
- En faisant connaître l'outil brûlage dirigé car méconnu actuellement (en lien avec le SDIS et les partenaires techniques concernés)
  - ⇒ *Prescription technique à créer en début de PPT pour établir des critères et une démarche concernant les travaux de débroussaillage et notamment sur les zones déjà débroussaillées.*

Travaux d'éclaircie, de dépressage et d'élagage en forêt ont pour objectif de redonner de la lumière pour que l'herbe repousse : réalisation de chantiers de broyage, dépressage, élagage, dégagement de bois par des entreprises (intérêt sylvopastoral).

Soutien de l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage : Accompagnement technique et administratif, assistance à membre. Dans la limite de 10% du montant des dépenses éligibles.

*L'ensemble des équipements et aménagements suivent les prescriptions techniques établies (cf. document à mettre à jour en démarrage de PPT : autorisations de propriétaires fonciers, cartographie, plafond...) et la documentation technique (obligations des propriétaires concernant le déboisement, guide technique du débroussaillage...)*

**Maîtres d'ouvrages potentiels**

Groupements Pastoraux, AFP, Collectivités Locales, Groupements Forestiers, Etablissements publics, autres structures collectives...

**Dépenses éligibles**

Matériel, travaux, accompagnement à maîtrise d'ouvrage...  
Les recettes éventuelles des ventes de bois seront intégrées au plan de financement

**Critères de sélection des projets**

- Pérennité des aménagements et équipements
- Suivant les prescriptions techniques et avis de la commission
- Répondant aux besoins identifiés
- En lien avec les précédents travaux réalisés

**Plan de financement (prévisionnel, à titre indicatif)**

| I/F            | Coût total | Subvention PPT  | Taux moyen PPT | Taux max PPT | Cofinancements prévisionnels (taux indicatif) |
|----------------|------------|-----------------|----------------|--------------|---|
| Investissement | 700 000€   | <b>175 000€</b> | <b>25%</b>     | 35%          | FEADER (35%), CG (17.5%)                      |

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'équipements
- Nombre de GP mobilisés
- Echanges de pratiques sur les travaux

## Axe 2/ Conserver de l'activité économique et soutenir une des principales productions du territoire

### 2.2 – Développer de l'emploi

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Contexte enjeux et</b></p>            | <p>De la même manière que lors du diagnostic de 2008, l'emploi est toujours considéré comme un enjeu fort par les éleveurs. Le contexte de prédation renforce cette attention et la garde des troupeaux ovins augmente de manière permanente.</p> <p>Le travail dans les exploitations d'élevage peut être difficile et demande de la polyvalence pour accomplir la diversité des tâches existantes, parfois pour des durées très courtes. Aujourd'hui, 37 personnes travaillent sur les estives dioises dont 18 bergers salariés. La pérennisation des emplois permet parfois de mener à des installations agricoles à terme. Or le regroupement peut permettre à certains éleveurs qui ne se dirigeraient pas vers l'emploi pour des besoins de mains d'œuvre trop faibles, de passer le cap grâce au regroupement.</p>   |
| <p><b>Objectifs</b></p>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'emploi dans les exploitations pastorales</li> <li>- Simplifier le travail des éleveurs</li> <li>- Pérenniser des emplois locaux</li> <li>- Aider au regroupement des besoins pour pouvoir créer des emplois</li> </ul>  |
| <p><b>Effets attendus</b></p>               | <p>Nous aurons réussi si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'emploi est renforcé dans les exploitations</li> <li>- Un groupement d'employeurs émerge</li> <li>- Des emplois existants peuvent être pérennisés</li> </ul>   |
| <p><b>Descriptif des actions</b></p>        | <p><u>Recueil et estimation des besoins</u> : compétences (garde, agnelages, entretiens des équipements, remplacement...), calendrier, volumes de travail, etc.</p> <p><u>Analyse des manques et mise en place d'actions en fonction</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des besoins de formation des salariés (<i>lien VIVEA</i>)</li> <li>- Actions d'informations des salariés</li> <li>- mise en lien entre éleveurs et salariés</li> <li>- aide à la mise en place de groupements</li> <li>- analyse des activités complémentaires</li> <li>- aide à la gestion administrative</li> <li>- <i>information sur les dispositifs existants (service de remplacement, groupement d'employeurs, CUMA)</i></li> </ul> <p><u>Accompagnement pour expérimenter de nouvelles formes d'emploi et de pluriactivité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide au montage de groupements d'employeurs (cf. financement Région sur les groupements d'employeurs)</li> <li>- Lier à une éventuelle réflexion à l'échelle départementale</li> <li>- Réflexion à mener de manière transversale en lien avec les saisonniers touristiques.</li> </ul> |
| <p><b>Maîtres d'ouvrages potentiels</b></p> | <p>Groupements Pastoraux, AFP, Services pastoraux, Organismes agricoles et forestiers, collectivités locales, Groupements Forestiers, établissements publics, autres structures collectives.</p>  |
| <p><b>Dépenses éligibles</b></p>            | <p>Animation, étude, formation, information, aide au démarrage...</p>   |

| <b>Critères de sélection des projets</b>                     | Travail collectif et partenarial en lien avec les démarches et les outils existants |  |                |              |   |
|--|---|--|----------------|--------------|---|
| <b>Plan de financement (prévisionnel, à titre indicatif)</b> |   |  |                |              |   |
| I/F  | Coût total  | Subvention PPT   | Taux moyen PPT | Taux max PPT | Cofinancements prévisionnels (taux indicatif) |
| Fonctionnement   | 25 000€   | <b>7 500€</b>  | <b>30%</b>     | 40%          | LEADER (40%), CG (20%)                        |
| Indicateurs de réalisation                                   |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de groupements constitués/accompagnés</li> <li>- Nombre d'emplois créés ou pérennisés</li> </ul> |                |              |   |

## 2.3 - Améliorer la viabilité économique (pour mémoire)

Pour mémoire, le PSADER comporte une fiche action « 3.3 - Développer la complémentarité des circuits de commercialisation et la diversification des activités » qui permet de répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser l'approvisionnement local et les circuits courts
- Structurer les filières locales

De plus, le territoire a candidaté à un programme LEADER autour de la stratégie « *Le Diois, laboratoire d'un développement économique aux sources de la Drôme* » dont l'axe principal consiste à développer les activités productives « exportatrices » (dont l'agriculture) :

- Faire émerger et accompagner de nouvelles activités
- S'organiser, expérimenter pour exporter des activités productives au-delà du Diois

## Axe 3/ Préserver la biodiversité et le paysage du Diois

### 3.1 – Valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement

|  |  |   |                |              |   |
|--|--|---|----------------|--------------|---|
| <b>Contexte et enjeux</b>                                    | <p>Lors de la construction du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Diois, le territoire a identifié les enjeux environnementaux liés au pastoralisme (préservation d'espèces et de milieux remarquables, maintien des milieux ouverts...).</p> <p>Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont mises en place sur les espaces concernés mais cela nécessite du suivi pastoral.</p> <p>Cette action concerne notamment la cohérence entre le PAEC et le PPT.</p>  |   |                |              |   |
| <b>Objectifs</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre et capitaliser les pratiques pastorales respectueuses de l'environnement</li> <li>- Valorisation et diffusion des bonnes pratiques</li> </ul>  |   |                |              |   |
| <b>Effets attendus</b>                                       | <p>Nous aurons réussi si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une tournée a eu lieu sur chaque estive</li> <li>- Le bilan annuel a été rendu.</li> </ul>   |   |                |              |   |
| <b>Descriptif des actions</b>                                | <p><i>(pour mémoire : mise en place de MAEC via le PAEC)</i></p> <p><u>Tournées de fin d'estives</u><br/>           Sur tous les alpages, il est prévu d'organiser une tournée de fin d'estives dans la durée du contrat (une journée/alpage engagé). Le service pastoral associe les partenaires Natura 2000 et les acteurs concernés par les alpages.<br/>           Un temps annuel est consacré à l'ensemble des alpages pour un bilan commun.<br/>           Ces tournées permettent un temps de conseil, d'accompagnement et de partage d'informations entre partenaires, ainsi qu'une analyse partagée par l'ensemble des parties.</p> <p><u>Capitalisation de données, communication</u><br/>           Echanges entre partenaires, réalisation de supports de communication, diffusion de résultats, etc.</p> |   |                |              |   |
| <b>Maîtres d'ouvrages potentiels</b>                         | Groupements Pastoraux, AFP, organismes agricoles et forestiers, organismes environnementaux, collectivités locales, Groupements Forestiers, Fédération de chasse, établissements publics, autres structures collectives.   |   |                |              |   |
| <b>Dépenses éligibles</b>                                    | Animation, communication, prestation, étude...   |   |                |              |   |
| <b>Critères de sélection des projets</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions multi-partenaires</li> <li>- Capitalisation et diffusion des résultats</li> </ul>   |   |                |              |   |
| <b>Plan de financement (prévisionnel, à titre indicatif)</b> |  |   |                |              |   |
| I/F  | Coût total   | Subvention PPT  | Taux moyen PPT | Taux max PPT | Cofinancements prévisionnels (taux indicatif) |
| Fonctionnement   | 12 000€  | 3 000€  | 25%            | 40%          | FEADER (75%)                                  |
| Indicateurs de réalisation                                   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'alpages suivis et bilans</li> <li>- Echanges entre partenaires et suites données</li> </ul> |                |              |   |

## Axe 4/ Réaffirmer l'imbrication du pastoralisme et du territoire

### 4.1 – Réaliser des études pastorales, incluant d'autres utilisateurs

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Contexte et enjeux</b></p>            | <p>Lors du PPT 2009-2014, plusieurs diagnostics pastoraux multi-partenaires ont été réalisés sur des enjeux divers (Habitat du Tétrasyre par la Fédération des Chasseurs de la Drôme, diagnostics multi-usages par les GP de Ventecul et des Amayères, diagnostic sylvo-pastoral par l'ONF...).</p> <p>Ces diagnostics ont permis de créer des espaces de dialogue et d'aboutir à des propositions communes mais ont également des influences à moyen terme sur les MAEC et les travaux réalisés.</p> <p>Ces actions sont à reconduire, notamment sur les sujets estimés prioritaires comme ceux listés dans le PAEC (biodiversité) et dans les consultations PPT (ouverture des milieux).</p>  |
| <p><b>Objectifs</b></p>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre des actions réunissant des partenaires multiples autour d'un enjeu pastoral.</li> <li>- Défendre les intérêts du pastoralisme, trouver des solutions de cohabitation avec d'autres activités et favoriser une bonne communication entre les usagers.</li> <li>- Apporter une analyse plus fine sur certains sujets à approfondir</li> </ul>  |
| <p><b>Effets attendus</b></p>               | <p>Nous aurons réussi si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des diagnostics ont été réalisés</li> <li>- Des actions multi-partenariales sont menées</li> <li>- La cohabitation entre les usages semble satisfaisante</li> </ul>   |
| <p><b>Descriptif des actions</b></p>        | <p><b>Diagnostics et expertises pastoraux multi-partenaires</b>, prenant en compte l'ensemble des usages existants sur un espace.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Diagnostic pastoral</u> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Apporte des éléments sur les contraintes internes liées aux troupeaux et au milieu, les caractéristiques de l'unité, la ressource pastorale disponible, l'utilisation pastorale qui est faite ;</li> <li>o Inclut les contraintes externes liées aux autres utilisateurs ;</li> <li>o Peut inclure un volet environnemental (tétrasyre, petite faune, risque incendie, paysage, produits vétérinaires, etc...)</li> <li>o Permet des temps d'échanges techniques sur le terrain avec les partenaires concernés</li> <li>o Indique des propositions concrètes (conduite pastorale, aménagements nécessaires, etc.).</li> <li>o Facilite la prise de décisions (propositions partagées, mise en évidence de potentiels, analyse collective...)</li> </ul> </li> <li>- <u>Expertise</u> : travail plus ponctuel sur une question précise (ex : taux de chargement, circulation du troupeau...)</li> </ul> <p><b>Actions favorisant la cohabitation des usages</b></p> |
| <p><b>Maîtres d'ouvrages potentiels</b></p> | <p>Groupements Pastoraux, AFP, services pastoraux, organismes agricoles et forestiers, collectivités locales, Groupements Forestiers, ONF, établissements publics, fédération de chasse, autres structures collectives.</p>   |
| <p><b>Dépenses éligibles</b></p>            | <p>Animation, étude, prestation, communication...</p>   |

| <b>Critères de sélection des projets</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Multi-partenariats</li> <li>- Autour d'un enjeu identifié</li> <li>- Action ayant un objectif pastoral</li> </ul> |   |                |              |   |
|--|--|---|----------------|--------------|---|
| <b>Plan de financement (prévisionnel, à titre indicatif)</b> |  |   |                |              |   |
| I/F  | Coût total   | Subvention PPT  | Taux moyen PPT | Taux max PPT | Cofinancements prévisionnels (taux indicatif) |
| Fonctionnement   | 36 000€  | <b>12 600€</b>  | <b>35%</b>     | 40%          | FEADER (35%), CG (17.5%)                      |
| Indicateurs de réalisation                                   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de diagnostics réalisés</li> <li>- Nombre de partenaires mobilisés</li> </ul> |                |              |   |



## Axe 4/ Réaffirmer l'imbrication du pastoralisme et du territoire

### 4.2 – Communiquer sur le pastoralisme et ses rôles

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <p><b>Contexte et enjeux</b></p>     | <p>Le précédent PPT n'avait pas vu beaucoup d'actions concernant la communication sauf en fin de contrat où la Fête de la Transhumance a été reprise par le Festival Est-Ouest / Théâtre de Die et le comité technique multi-partenaires (ADEM, FDO, Office de Tourisme). Ce nouveau portage, associé à des formes culturelles nouvelles ont permis de rencontrer plus de public et de confirmer le besoin d'information des visiteurs.</p> <p>La communication auprès du grand public semble aujourd'hui indispensable, en particulier dans un contexte de prédation mal compris des populations urbaines. On constate des comportements parfois virulents et des incompréhensions du monde de l'élevage. Mais ces visions peuvent évoluer rapidement en contact avec les éleveurs ou acteurs de terrain. D'autre part, les touristes, nombreux dans le Diois, semblent en attente de ce type d'information et cela permettrait à la profession de valoriser le produit, les pratiques et les métiers.</p>  |
| <p><b>Objectifs</b></p>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance de l'activité pastorale des autres acteurs intervenant sur ces espaces, notamment le grand public et les organismes susceptibles d'apporter de l'information</li> <li>- Développer la connaissance mutuelle des acteurs pour un développement conjoint des activités favorables à tous.</li> </ul>  |
| <p><b>Effets attendus</b></p>        | <p>Nous aurons réussi si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La vision du monde de l'élevage évolue</li> <li>- Les relations entre touristes et éleveurs/bergers s'améliorent</li> </ul>  |
| <p><b>Descriptif des actions</b></p> | <p><u>Rencontres en alpages, rendez-vous pastoraux, évènementiels à destination du grand public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permet de changer le regard des participants</li> <li>- Partenariats à construire avec les Offices de Tourisme et les hébergeurs touristiques (ex : campings, snacks...)</li> <li>- Pouvoir amener les éleveurs et bergers à la rencontre des touristes, puis faire venir les touristes à la ferme</li> <li>- Prolonger les actions de sensibilisation dans la saison touristique</li> </ul> <p><u>Sensibilisation, création de supports d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer autour des différentes zones d'alpages, les variantes du pastoralisme et entretiens des milieux</li> <li>- Informer le public jeune du territoire (lien avec les établissements scolaires, centres de vacances).</li> <li>- Information sur les métiers, les pratiques et les produits issus du pastoralisme</li> <li>- Aménagements sur les espaces pastoraux (balisage, tables d'orientation, etc.)</li> </ul> <p><u>Communication autour des produits du pastoralisme</u></p> <p><u>Valorisation touristique du pastoralisme (articulation programme LEADER).</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les produits issus du pastoralisme dans les marchés existants, avec les prestataires touristiques (campings, snacks, restaurants, pots d'accueil...)</li> <li>- Construire des produits touristiques que la valorisation des produits agricoles</li> </ul> <p><u>Diagnostics, échanges, formations</u>, répondant à une demande sur une situation spécifique et permettant une meilleure compréhension des besoins et enjeux de l'ensemble des acteurs concernés.</p> |

| <b>Maîtres d'ouvrages potentiels</b>                         | ADEM, Syndicats Agricoles, Collectivités locales, Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme, ONF, offices de tourisme, associations de randonneurs, partenaires des activités de pleine nature, autres associations |   |                |              |   |
|--|---|---|----------------|--------------|---|
| <b>Dépenses éligibles</b>                                    | Animation, évènements, étude, communication, signalétique, aménagements...  |   |                |              |   |
| <b>Critères de sélection des projets</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction collective de l'action et mobilisation</li> <li>- Retombées sur le territoire</li> </ul>  |   |                |              |   |
| <b>Plan de financement (prévisionnel, à titre indicatif)</b> |   |   |                |              |   |
| I/F  | Coût total  | Subvention PPT  | Taux moyen PPT | Taux max PPT | Cofinancements prévisionnels (taux indicatif) |
| Fonctionnement   | 80 000€   | <b>32 000€</b>  | <b>40%</b>     | 40%          | FEADER (35%), CG (17.5%)                      |
| Investissement   | 20 000€   | <b>8 000€</b>   | <b>40%</b>     | 40%          |   |
| Indicateurs de réalisation                                   |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'évènements organisés</li> <li>- Nombre de personnes touchées</li> </ul> |                |              |   |

## Axe 5/ Mise en œuvre du PPT

### 5- Animer le PPT

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Contexte et enjeux            | Lors du précédent PPT, le territoire n'a pas mobilisé le soutien à l'animation du PPT excepté le financement d'une étude sur « l'évolution des pratiques pastorales dans le Diois ». Suite à ce bilan, à la mobilisation du territoire sur la construction de nouveaux programmes (PAEC et LEADER), il est envisagé de proposer une animation agro-environnementale, dédiée à l'animation du PAEC (sous réserve d'acceptation de la candidature) et du PPT.   |
| Objectifs                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer le Plan Pastoral Territorial, en cohérence avec les autres programmes portés par la Communauté des Communes du Diois (PAEC, PSADER, LEADER...) et les autres dispositifs existants</li> <li>- Informer sur les actions menées dans le cadre du PPT.</li> <li>- Suivre les actions et évaluer le programme</li> </ul>  |
| Effets attendus               | <p>Nous aurons réussi si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PPT est un outil connu et utilisé par les acteurs du territoire</li> <li>- La commission agricole est le lieu d'échanges et d'orientation de la politique agricole et pastorale</li> </ul>   |
| Descriptif des actions        | <p><i>Ce poste d'animation est en lien avec l'ADEM, service pastoral, en charge de l'animation auprès des Groupements Pastoraux et des structures collectives pour les équipements et les aménagements pastoraux.</i></p> <p><u>Coordination du programme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des actions et projets</li> <li>- Lien partenaires institutionnels et techniques</li> <li>- Suivi budgétaire</li> <li>- Réalisation d'un rapport annuel</li> <li>- Rédaction d'avenants éventuels</li> <li>- Evaluation du programme</li> </ul> <p><u>Animation de la commission agricole :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation, animation et compte-rendu</li> <li>- Présentation des dossiers</li> <li>- Animation des échanges et des orientations</li> <li>- Participation au comité technique départemental (Région, Etat, CG, ADEM, PPT de la Drôme)</li> </ul> <p><u>Communication / évaluation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication</li> <li>- Information des acteurs du territoire et des bénéficiaires potentiels</li> </ul> <p><u>Accompagnement des porteurs de projets</u> (hors équipements pastoraux)<br/> <i>[pour mémoire] : co-animation avec l'ADEM sur le volet équipements/aménagements</i></p> |
| Maîtres d'ouvrages potentiels | Collectivités locales, services pastoraux, organismes agricoles...  |
| Dépenses éligibles            | Animation, étude, matériel, évènements, communication, formations...  |

| <b>Critères de sélection des projets</b>                     | Cohérence avec les autres programmes |  |                |              |   |
|--|--------------------------------------|--|----------------|--------------|---|
| <b>Plan de financement (prévisionnel, à titre indicatif)</b> |                                      |  |                |              |   |
| I/F  | Coût total                           | Subvention PPT   | Taux moyen PPT | Taux max PPT | Cofinancements prévisionnels (taux indicatif) |
| Fonctionnement   | 60 000€                              | <b>24 000€</b>   | <b>40%</b>     | 40%          | LEADER (40%)                                  |
| Indicateurs de réalisation                                   |                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de commissions agricoles</li> <li>- Nombre de projets présentés/soutenus</li> <li>- Dynamique créée autour du programme</li> </ul> |                |              |   |

## VII. Maquette financière prévisionnelle

I : Investissement / F : Fonctionnement

|  | Dépenses         |     | PPT (Région Rhône-Alpes) |             | Cofinancement (à titre indicatif) |            |             |                |                 |               |
|--|------------------|-----|--------------------------|-------------|-----------------------------------|------------|-------------|----------------|-----------------|---------------|
|  | Montant éligible | I/F | Taux PPT moyen           | Montant PPT | CG                                |            | FEADER      |                | Autofinancement |               |
|  |                  |     |                          |             | Taux CG                           | Montant CG | Taux FEADER | Montant FEADER | Taux Autof      | Montant Autof |
| 1- Maintien des élevages pastoraux                                 |                  |     |                          |             |                                   |            |             |                |                 |               |
| 1.1- Sécuriser le foncier et favoriser les formes collectives      | 30 000 €         | F   | 40%                      | 12 000 €    |                                   | - €        | 40%         | 12 000 €       | 20%             | 6 000 €       |
| 1.2. Soutenir les échanges de pratiques entre éleveurs             | 35 000 €         | F   | 40%                      | 14 000 €    |                                   | - €        |             | - €            | 60%             | 21 000 €      |
| 1.3. Favoriser les transmissions d'exploitations (PSADER)          |                  |     |                          |             |                                   |            |             |                |                 |               |
| 2- Conserver une activité économique                               |                  |     |                          |             |                                   |            |             |                |                 |               |
| 2.1 - Equiper et aménager les espaces pastoraux                    | 700 000 €        | I   | 25%                      | 175 000 €   | 17,5%                             | 122 500 €  | 35%         | 245 000 €      | 23%             | 157 500 €     |
| 2.2 - Développer de l'emploi                                       | 25 000 €         | F   | 30%                      | 7 500 €     | 20%                               | 5 000 €    |             | - €            | 50%             | 12 500 €      |
| 2.3- Améliorer la viabilité économique (PSADER)                    |                  |     |                          |             |                                   |            |             |                |                 |               |
| 3- Préserver la biodiversité et les paysages                       |                  |     |                          |             |                                   |            |             |                |                 |               |
| 3.1- Valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement      | 12 000 €         | F   | 25%                      | 3 000 €     |                                   | - €        | 75%         | 9 000 €        | 0%              | - €           |
| 4- Réaffirmer l'ancrage du pastoralisme dans le territoire         |                  |     |                          |             |                                   |            |             |                |                 |               |
| 4.1- Diagnostics pastoraux et animation intégrant d'autres acteurs | 36 000 €         | F   | 35%                      | 12 600 €    | 17,5%                             | 6 300 €    | 35%         | 12 600 €       | 13%             | 4 500 €       |
| 4.2- Communication sur le pastoralisme                             | 80 000 €         | F   | 40%                      | 32 000 €    |                                   | - €        |             | - €            | 60%             | 48 000 €      |
|  | 20 000 €         | I   | 40%                      | 8 000 €     |                                   | - €        |             | - €            | 60%             | 12 000 €      |
| 5- Animer le PPT   | 60 000 €         | F   | 40%                      | 24 000 €    |                                   | - €        | 40%         | 24 000 €       | 20%             | 12 000 €      |

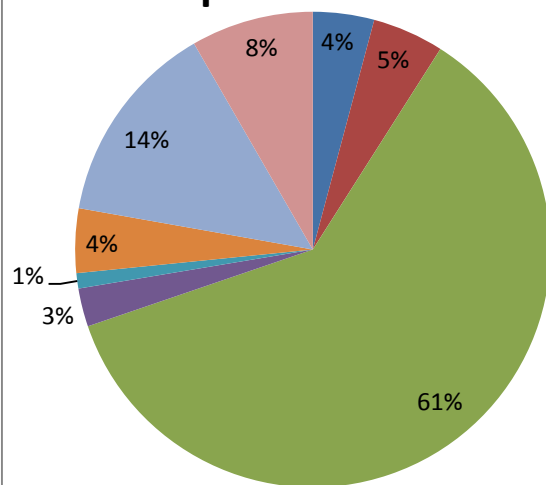
|               |                  |  |            |                  |            |                  |            |                  |            |                  |
|---------------|------------------|--|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| <b>TOTAUX</b> | <b>998 000 €</b> |  | <b>29%</b> | <b>288 100 €</b> | <b>13%</b> | <b>133 800 €</b> | <b>30%</b> | <b>302 600 €</b> | <b>27%</b> | <b>273 500 €</b> |
|---------------|------------------|--|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|

|   |           |
|---|-----------|
| Subvention Totale                             | 724 500 € |
| Taux de subvention totale (à titre indicatif) | 73%       |

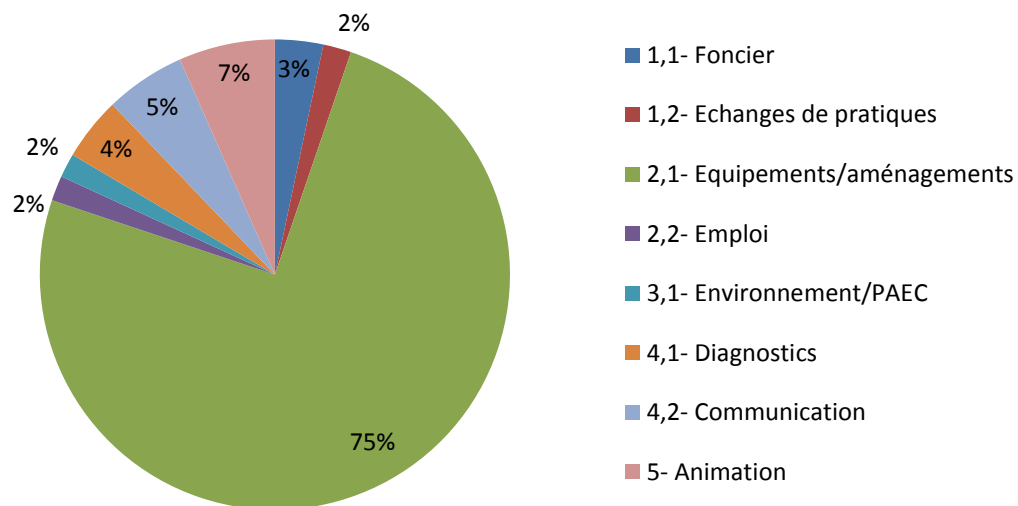
## Récapitulatif et répartition de l'enveloppe

|                               | Dépenses         | Subvention PPT   | Subvention Totale (à titre indicatif) |
|-------------------------------|------------------|------------------|---------------------------------------|
| 1,1- Foncier                  | 30 000 €         | 12 000 €         | 24 000 €                              |
| 1,2- Echanges de pratiques    | 35 000 €         | 14 000 €         | 14 000 €                              |
| 2,1- Equipements/aménagements | 700 000 €        | 175 000 €        | 542 500 €                             |
| 2,2- Emploi                   | 25 000 €         | 7 500 €          | 12 500 €                              |
| 3,1- Environnement/PAEC       | 12 000 €         | 3 000 €          | 12 000 €                              |
| 4,1- Diagnostics              | 36 000 €         | 12 600 €         | 31 500 €                              |
| 4,2- Communication            | 100 000 €        | 40 000 €         | 40 000 €                              |
| 5- Animation                  | 60 000 €         | 24 000 €         | 48 000 €                              |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>998 000 €</b> | <b>288 100 €</b> | <b>724 500 €</b>                      |

### Répartition de la subvention PPT



### Répartition de la subvention totale



## VIII. Lexique

- ADEM : Association Départementale d'Economie Montagnarde
- CCD : Communauté des Communes du Diois
- CG : Conseil Général
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- GP : Groupement Pastoral
- MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
- ONF : Office National des Forêts
- PAC : Politique Agricole Commune
- PAEC : Projet Agro-environnemental et Climatique
- PNRV : Parc Naturel Régional du Vercors
- PPT : Plan Pastoral Territorial
- UP : Unité Pastorale
- ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

## IX. Bibliographie

- Enquête pastorale 2012-2013 (ADEM)
- Etude sur l'évolution des pratiques pastorales – 2014 (M. Jobbe-Duval, CCD)
- Diagnostic pastoral PPT – 2008 (ADEM/CCD)
- Diagnostic agricole PSADER- 2007/2011 (CCD)
- Projet Agro-Environnemental et Climatique du Diois – 2014 (CCD)
- Evolution de la prédation en Drôme – 2014 (ADEM)
- Charte de développement durable du Pays Diois – 2011 (CCD)
- Projet Sylvicole Territorial – 2014 (CCD, ONF/CRPF)
- Pratiques sanitaires et Entomofaune - Quel impact des traitements antiparasitaires sur les insectes coprophages en alpages - 2011 (ADEM, réseau Pastor'Alp)



## X. Annexes

- Annexe 1 : Liste des communes concernées
- Annexe 2 : Délibération du conseil communautaire du 11 septembre 2014
- Annexe 3 : Composition de la commission agricole
- Annexe 4 : Compte-rendu des consultations locales des 5, 18 et 20 novembre, de la réunion partenaires du 24 novembre 2014
- Annexe 5 : Liste des invités aux consultations
- Annexe 6 : Compte-rendu de la commission agricole du 15 décembre
- Annexe 7 : Fiche de poste Animation Agricole
- Annexe 8 : Bilan du PPT 2009-2014 (ADEM)

## Annexe 1 - Liste des communes concernées

| Commune  | Code INSEE | Canton             | Population |
|--|------------|--------------------|------------|
| AIX-EN-DIOIS                                   | 26001      | DIE                | 369        |
| ARNAYON  | 26012      | MOTTE-CHALANCON    | 30         |
| AUCELON  | 26017      | LUC-EN-DIOIS       | 23         |
| BARNAVE  | 26025      | LUC-EN-DIOIS       | 175        |
| BARSAC   | 26027      | DIE                | 161        |
| BEAUMONT-EN-DIOIS                              | 26036      | LUC-EN-DIOIS       | 88         |
| BEAURIERES                                     | 26040      | LUC-EN-DIOIS       | 87         |
| BELLEGARDE-EN-DIOIS                            | 26047      | MOTTE-CHALANCON    | 77         |
| BOULC  | 26055      | CHATILLON-EN-DIOIS | 133        |
| BRETTE   | 26062      | MOTTE-CHALANCON    | 34         |
| CHALANCON                                      | 26067      | MOTTE-CHALANCON    | 58         |
| CHAMALOC                                       | 26069      | DIE                | 127        |
| CHARENS  | 26076      | LUC-EN-DIOIS       | 28         |
| CHATILLON-EN-DIOIS (à cheval sur PAEC Vercors) | 26086      | CHATILLON-EN-DIOIS | 582        |
| DIE  | 26113      | DIE                | 4 683      |
| ESTABLET                                       | 26123      | MOTTE-CHALANCON    | 28         |
| GLANDAGE                                       | 26142      | CHATILLON-EN-DIOIS | 103        |
| GUMIANE  | 26147      | MOTTE-CHALANCON    | 23         |
| JONCHERES                                      | 26152      | LUC-EN-DIOIS       | 38         |
| LA BATIE-DES-FONDS                             | 26030      | LUC-EN-DIOIS       | 7          |
| LA MOTTE-CHALANCON                             | 26215      | MOTTE-CHALANCON    | 401        |
| LAVAL-D'AIX (à cheval sur PAEC Vercors)        | 26159      | DIE                | 127        |
| LES PRES                                       | 26255      | LUC-EN-DIOIS       | 22         |
| LESCHEES-EN-DIOIS                              | 26164      | LUC-EN-DIOIS       | 57         |
| LUC-EN-DIOIS                                   | 26167      | LUC-EN-DIOIS       | 474        |
| LUS-LA-CROIX-HAUTE                             | 26168      | CHATILLON-EN-DIOIS | 530        |
| MARIGNAC-EN-DIOIS                              | 26175      | DIE                | 192        |
| MENGLON  | 26178      | CHATILLON-EN-DIOIS | 436        |
| MISCON   | 26186      | LUC-EN-DIOIS       | 64         |
| MOLIERES-GLANDAZ                               | 26187      | DIE                | 114        |
| MONTLAUR-EN-DIOIS                              | 26204      | LUC-EN-DIOIS       | 159        |
| MONTMAUR-EN-DIOIS                              | 26205      | DIE                | 84         |
| PENNES-LE-SEC                                  | 26228      | LUC-EN-DIOIS       | 26         |
| PONET-ET-SAINT-AUBAN                           | 26246      | DIE                | 131        |
| PONTAIX  | 26248      | DIE                | 166        |
| POYOLS   | 26253      | LUC-EN-DIOIS       | 73         |
| PRADELLE                                       | 26254      | MOTTE-CHALANCON    | 22         |
| RECOUBEAU-JANSAC                               | 26262      | LUC-EN-DIOIS       | 255        |
| ROCHEFOURCHAT                                  | 26274      | MOTTE-CHALANCON    | 1          |
| ROMEYER (à cheval sur PAEC Vercors)            | 26282      | DIE                | 218        |
| ROTTIER  | 26283      | MOTTE-CHALANCON    | 30         |
| SAINT-ANDEOL                                   | 26291      | DIE                | 60         |
| SAINT-DIZIER-EN-DIOIS                          | 26300      | MOTTE-CHALANCON    | 35         |
| SAINTE-CROIX                                   | 26299      | DIE                | 83         |
| SAINT-JULIEN-EN-QUINT                          | 26308      | DIE                | 150        |
| SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT                        | 26321      | MOTTE-CHALANCON    | 145        |
| SAINT-ROMAN                                    | 26327      | CHATILLON-EN-DIOIS | 175        |
| TRESCHEU-CREYERS (à cheval sur PAEC Vercors)   | 26354      | CHATILLON-EN-DIOIS | 137        |
| VACHERES-EN-QUINT                              | 26359      | DIE                | 30         |
| VALDROME                                       | 26361      | LUC-EN-DIOIS       | 44         |
| VAL-MARAVEL                                    | 26136      | LUC-EN-DIOIS       | 146        |
| VOLVENT  | 26378      | MOTTE-CHALANCON    | 41         |



aux Sources de la Bivane  
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le onze septembre à 17H30, le Conseil communautaire de la Communauté des Communes du Diois (DROME) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de convocation du Conseil : 2 septembre 2014

|   |  |
|---|--|
| <p>Nombre de conseillers en Exercice : 75<br/>Présents: 53<br/>Votants : 57</p> | <p><b>PRÉSENTS :</b><br/> <b>CANTON DE LUC-EN-DIOIS :</b> MM. BOEYAERT (AUCELON) ; PHILIPPE (BARNAVE) ; BLAS (BEAUMONT-EN-DIOIS) ; RUSSIER (BEAURIÈRES) ; FONTAINE (JONCHERES) ; CHEVROT (LA BÂTIE DES FONTS) ; EGLAINE, SAUVAN (LUC-EN-DIOIS) ; GUILHOT (MISCON) ; BASSET (MONTLAUR-EN-DIOIS) ; CHAUDET (POYOLS) ; JEANJEAN, ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURI, (VALDRÔME) ; ASTIER (VAL MARAVEL).<br/> <b>CANTON DE DIE :</b> MM. VIVENZIO (AIX-EN-DIOIS) ; CARRAU (BARSAC) ; BECHET, FEUILTAINE, GUILLAUME, LEEUWENBERG, MOUCHERON, REYNAUD, TREMOLET (DIE) ; YALOPOULOS (LAVAL D'AIX) ; EYMARD (MARIGNAC-EN-DIOIS) ; MOLLARD (MOLIÈRES GLANDAZ) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GERANTON (PONTAIX) ; BIGLIA, LACOUTIERE (ROMEYER), CAILLE (ST ANDEOL EN QUINT) ; PONCET (SAINTE CROIX) ; VINCENT (SAINT JULIEN-EN-QUINT).<br/> <b>CANTON DE LA MOTTE CHALANÇON :</b> MM. VERDIÈRE (ARNAYON) ; LUQUET (BELLEGARDE-EN-DIOIS) ; PLASSE (CHALANÇON) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; COMBEL, BOYER, (LA MOTTE CHALANÇON) ; VINCENT (PRADELLE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DUBY (SAINT DIZIER-EN-DIOIS) ; FERNANDEZ (SAINT NAZAIRE-LE-DESERT) ; BRES (VOLVENT).<br/> <b>CANTON DE CHATILLON-EN-DIOIS :</b> TOURENG (BOULC) ; MIZZI, PUECH (CHATILLON-EN-DIOIS) ; MAZALAIGUE (GLANDAGE) ; MATHERON, BONNIOT (LUS LA CROIX HAUTE) ; REY, MILLET-BARBE (MENGLON)<br/> <b>POUVOIRS :</b> DUC à MOUCHERON, GONCALVES à REYNAUD, VANONI à PUECH, GAILLARD à MATHERON<br/> <b>EXCUSES :</b> REYNAUD (BREYTE), FLOHIC (MONTMAUR-EN-DIOIS).<br/> <b>EGALEMENT PRÉSENTS :</b> Mme BOUAN, FORTIN, BELBEOC'H.</p> |
|---|--|

C140911-04

**Objet : Aménagement du territoire ; candidatures aux programmes de développement agricoles et agro-environnementaux**

La Communauté des Communes du Diois (CCD) porte des programmes de développement agricole. Il s'agit de contrats passés entre la CCD et la Région Rhône-Alpes associés à une enveloppe financière qui permettent de financer des projets agricoles, pastoraux et forestiers sur le Diois. La commission agricole, composée d'élus, d'organismes agricoles, d'acteurs économiques et de partenaires institutionnels, suit ces programmes et donne un avis sur les demandes de subvention.

Le Plan Pastoral Territorial du Diois (PPT) s'est terminé en mars 2014. Il a permis de financer des projets pastoraux à hauteur de 770 000 € sur le Diois entre 2009 et 2014. Il est proposé de déposer un nouveau PPT pour la fin de l'année à la Région.

D'autre part, la Communauté des Communes se propose de porter un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) qui réunira les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) que les agriculteurs du Diois pourront mobiliser. Ces mesures permettent d'accompagner le changement des pratiques agricoles ou de maintenir des pratiques favorables à l'environnement menacées de disparition, notamment les pratiques pastorales dans un premier temps.

Un poste d'animation agricole est dédié à l'animation de ces programmes. Le volume de temps nécessaire pourrait être ajusté si ces candidatures sont acceptées.

Il vous est proposé de :

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- valide le dépôt des candidatures PPT et PAEC pour le territoire de la Communauté des Communes du Diois

- valide le principe d'assurer le portage de ces programmes et l'animation associée.

- charge le Président de déposer les dossiers de candidature e

**nécessaires.**

REÇU EN PRÉFECTURE

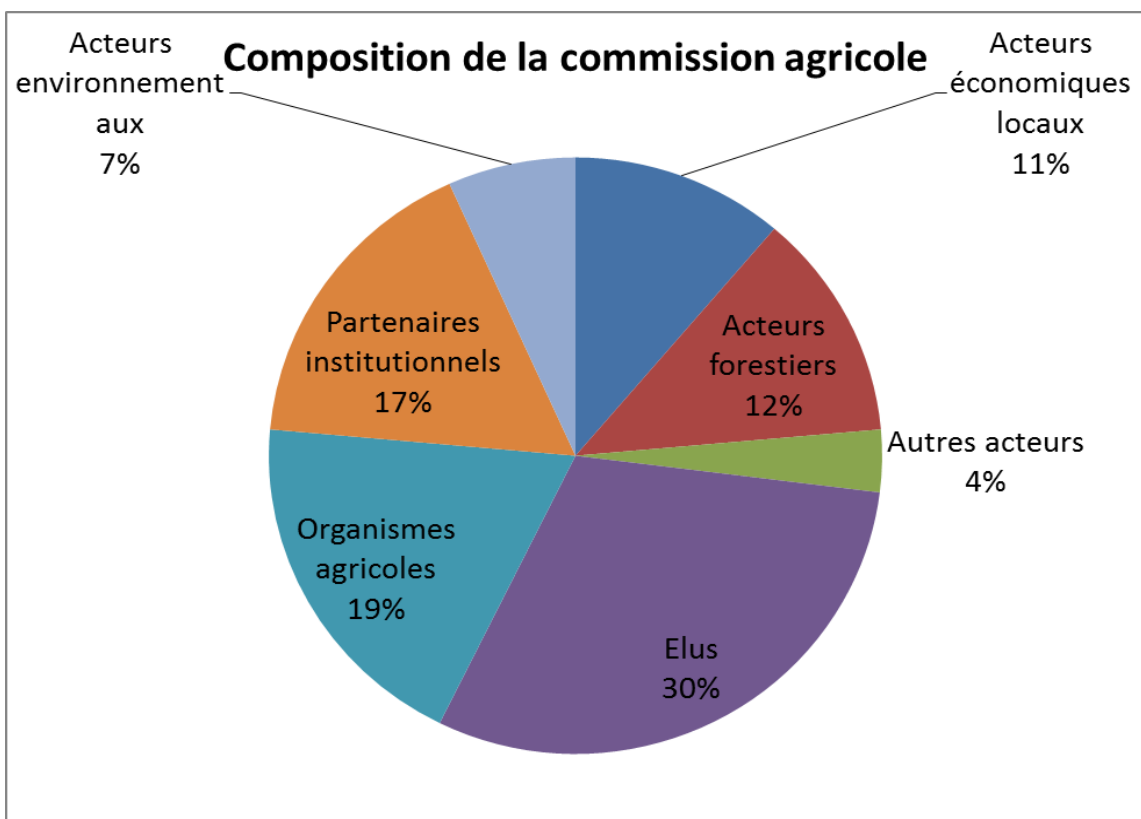
Le 16/09/2014

Agglo. des Communes du Diois

### Annexe 3 – Composition de la commission agricole-forêt du Diois

| Types                              | nom           | Prénom      | structure  |
|------------------------------------|---------------|-------------|--|
| <b>Organismes agricoles</b>        |               |             | CDJA   |
| <b>Elus</b>                        | ARAMBURU      | Jean        | VALDRÔME   |
| <b>Elus</b>                        | BARNIER       | Michel      | Laval-d'Aix  |
| <b>Partenaires institutionnels</b> | BARRAY        | Sandrine    | CG26 - aménagement foncier                           |
| <b>Elus</b>                        | BOEYAERT      | Joël        | AUCELON  |
| <b>Organismes agricoles</b>        | BOMPARD       | Jean-Marie  | Agribiodrôme   |
| <b>Elus</b>                        | BONNARD       | Georges     | SAINT NAZAIRE LE DESERT                              |
| <b>Elus</b>                        | BONNARD       | Alain       | Aix-en-Diois   |
| <b>Elus</b>                        | BOREL         | Louis-Jean  | GLANDAGE   |
| <b>Elus</b>                        | BRUN          | Jean-Michel | MONTLAUR EN DIOIS                                    |
| <b>Autres acteurs</b>              | BUI           | Sibylle     | INRA Avignon   |
| <b>Organismes agricoles</b>        | CAMUS         | Marianne    | Agribiodrôme   |
| <b>Elus</b>                        | CERTANO       | Céline      | Montmaur-en-Diois                                    |
| <b>Acteurs environnementaux</b>    | CHEVALIER     | Manon       | Natura 2000 - PNR Vercors                            |
| <b>Acteurs forestiers</b>          | CLAUSS        | Paul        | ONF 26-07  |
| <b>Elus</b>                        | COLOMB        | Jean-Louis  | Beaumont-en-Diois                                    |
| <b>Partenaires institutionnels</b> | COMBES        | Pierre      | Conseil Général de la Drôme                          |
| <b>Elus</b>                        | DALSTEIN      | Pierre      | La Motte Chalancon                                   |
| <b>Organismes agricoles</b>        | DELAGE        | Robert      | Terre de Liens                                       |
| <b>Partenaires institutionnels</b> | DELISLE       | Antonin     | Région Rhône-Alpes                                   |
| <b>Organismes agricoles</b>        | DEVERNAY      | Stéphanie   | CFPPA  |
| <b>Elus</b>                        | DOUELE        | Serge       | Ponet St Auban                                       |
| <b>Acteurs forestiers</b>          | DUFOUR        | Jean-Noël   | Représentant SEBSO                                   |
| <b>Acteurs économiques locaux</b>  | DUNOYER       | Florent     | La Carline   |
| <b>Organismes agricoles</b>        | DURANT        | Olivier     | Chambre d'Agriculture de la Drôme                    |
| <b>Elus</b>                        | EYMARD        | Jean-Paul   | MARIGNAC   |
| <b>Acteurs forestiers</b>          | FERMOND       | Cédric      | ONF  |
| <b>Elus</b>                        | GARAGNON      | Thibault    | SAINT DIZIER EN DIOIS                                |
| <b>Organismes agricoles</b>        | GELAY-TURTAUT | Aude        | SAFER Rhône Alpes                                    |
| <b>Elus</b>                        | GUILLAUME     | Claude      | DIE  |
| <b>Organismes agricoles</b>        | HUGUENOT      | Joël        | APAP   |
| <b>Elus</b>                        | JANKENS       | Yolande     | MISCON   |
| <b>Organismes agricoles</b>        | JOBBE-DUVAL   | Margot      | Confédération Paysanne                               |
| <b>Partenaires institutionnels</b> | JOUVE         | Didier      | Région Rhône-Alpes                                   |
| <b>Partenaires institutionnels</b> | JULIAN        | Pernette    | CG26 - service Développement Rural                   |
| <b>Partenaires institutionnels</b> | LANGLOIS      | Jean Luc    | PNR Vercors  |
| <b>Acteurs environnementaux</b>    | LAVIGNE       | Tiphaine    | Natura 2000 - Lus la Croix Haute                     |
| <b>Elus</b>                        | LEEUWENBERG   | Philippe    | DIE  |
| <b>Elus</b>                        | LIOTARD       | Régis       | Molières Glandaz                                     |
| <b>Organismes agricoles</b>        | LOMBARD       | Fabien      | Syndicat de la Clairette de Die et des vins du Diois |
| <b>Acteurs économiques locaux</b>  | MALET         | Olivier     | Jaillance  |
| <b>Organismes agricoles</b>        | MANCIP        | Jean-Louis  | Représentant de la FDSEA                             |
| <b>Acteurs environnementaux</b>    | MARAIS        | Frédéric    | Natura 2000 - ONF                                    |
| <b>Elus</b>                        | MARTIN        | Emmanuelle  | La Motte Chalancon                                   |
| <b>Autres acteurs</b>              | MAZALAIGUE    | Joël        | Fédération des Chasseurs de la Drôme                 |
| <b>Organismes agricoles</b>        | MEJEAN        | Maxime      | JA 26  |

|                             |            |           |  |
|-----------------------------|------------|-----------|--|
| Organismes agricoles        | NARBOUX    | Dominique | ADEM                                     |
| Acteurs environnementaux    | NIEL       | Florence  | Natura 2000 - PNR Vercors                |
| Partenaires institutionnels | PARISET    | Gwenaëlle | Syndicat Mixte des Baronnies Provençales |
| Partenaires institutionnels | PAYMAL     | Caroline  | Biovallée                                |
| Elus                        | PERDRIX    | Pauline   | BEAUMONT en DIOIS                        |
| Acteurs économiques locaux  | PETIT      | Margot    | Coop des plantes aromatiques du Diois    |
| Elus                        | PORTAZ     | Nathalie  | VACHERES-en-QUINT                        |
| Organismes agricoles        | ROLLAND    | Daniel    | FDCUMA                                   |
| Organismes agricoles        | SCHMITT    | Tiphaine  | FDSEA                                    |
| Elus                        | SEGOND     | Rémi      | Barnave                                  |
| Elus                        | STAHL      | Benjamin  | MENGLON                                  |
| Acteurs forestiers          | TABOURET   | Pierre    | CRPF                                     |
| Partenaires institutionnels | TAZAMOUCHT | Azziz     | DDT Drôme                                |
| Partenaires institutionnels | THOMINE    | Sophie    | CG26 - Espaces Naturels Sensibles        |
| Elus                        | TISSEYRE   | Sylvain   | Lus-la-Croix-Haute                       |
| Elus                        | TOURRENG   | Olivier   | CCD                                      |
| Elus                        | VANONI     | Eric      | CHATILLON EN DIOIS                       |
| Organismes agricoles        | VENET      | Martin    | SAFER Rhône Alpes                        |
| Partenaires institutionnels | VERNIER    | Hugues    | CCVD/SMDV                                |
| Acteurs économiques locaux  | VIEUX      | David     | Coop des plantes aromatiques du Diois    |
| Elus                        | VIGNON     | Anaïs     | Val Maravel                              |
| Elus                        | VINCENT    | Gaëlle    | PRADELLE                                 |
| Acteurs environnementaux    | VUINEE     | Laure     | Natura 2000 - LPO                        |
| Acteurs économiques locaux  |            |           | Jaillance                                |
| Acteurs économiques locaux  |            |           | Coopérative Les bergers du Soleil        |
| Acteurs économiques locaux  |            |           | Terres Dioises                           |
| Autres acteurs              |            |           | Conseil Local de Développement Durable   |
| Organismes agricoles        |            |           | Fédération Départementale Ovine 26       |





aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## Réunions locales des 5, 18 et 20 novembre 2014 (St Nazaire le Désert, Bellegarde en Diois et Luc en Diois) Réunion partenaires du 24 novembre 2014 (Die)

### Etaient présents :

St Nazaire le Désert : Charly BRES (Volvent), Benjamin MROZ (GP du Sapey), Philippe MAGNON (GP Chalancon), Gaëlle VINCENT (Pradelle), Georges BONNARD (GP de la Roanne), Claude LAUDET (St Nazaire), Bernard PIAT (Volvent), Joël MORIN (GP de l'Oule), Daniel FERNANDEZ (ST Nazaire), Hervé REYNAUD (Brette), Julien BRES (Brette), Rémy LABORDE (Volvent), André MAISON (Volvent), Didier BEYNET (Chalancon)

Bellegarde en Diois : Pascal BAUDIN (Bellegarde en Diois), Yvan DELAGE (GP du Coin), Thibault GARAGNON (GP du Coin), Nathalie HERNANDEZ (GP du Coin), Matthieu SCHMITT (GAEC Montlahuc, GP du Coin), Marc-Antoine FORCONI (GAEC Montlahuc, GP du Coin)

Luc en Diois : Claire COMMARMOND (GP du Claps), Jacques SAUVAN (Luc en Diois), Didier EGLAINL (Luc en Diois), Alain REY (Treschenu-Creyers), Didier ODDON (GP Jocou et Boulc à Miscon), Monique ASTIER (Val Maravel), Vincent DUCOMET (Barnave), Aline GUILHOT (Miscon – GP Boulc à Miscon), Jean-Louis COLOMB (Beaumont en Diois), Bernard BUIS (Lesches en Diois – CG26), Jean-Pierre ROUIT (Recoubeau-Jansac)

+ Dominique NARBOUX (ADEM), Olivier TOURRENG (Vice-président CCD), Emilie BELMONT (chargée de mission CCD)

### Réunion partenaires du 24/11/14

Fanny CHRISTOPHE (FDO), Jacques BENOIT (Chambre d'Agriculture), Stéphanie DUPRAZ (Office de Tourisme), Brice CHAUDERON (Fédération des Chasseurs), Joël MAZALAIGUE (Fédération des Chasseurs), Harold DAVID (Festival Est-Ouest – Théâtre de Die), Antonin DELISLE (Région Rhône-Alpes), Maxime MEJEAN (Chambre d'Agriculture), Didier BEYNET (Chambre d'Agriculture), Dominique NARBOUX (ADEM), Olivier TOURRENG (CCD), Emilie Belmont (CCD)

**Etaient Excusés** : Frédéric MARAIS (ONF), Sandrine BARRAY (CG26), Sophie THOMINE (CG26), Stéphanie DEVERNAY (CFPPA), Tiphaine LAVIGNE (Lus la Croix Haute), Jean-Luc LANGLOIS (PNR Vercors), Christophe MORANTIN (Confédération Paysanne)

## Présentation générale (cf. présentation)

La Communauté des Communes du Diois porte des programmes de développement (Europe, Région, département) qui permettent d'accompagner des projets agricoles, forestiers et pastoraux sur le Diois.

Objectif des réunions locales : consulter les élus et éleveurs sur les besoins et les projets à inscrire dans le Plan Pastoral Territorial (PPT).

Objectif de la réunion partenaires : présenter les résultats des consultations locales, orienter et valider leur rédaction dans le PPT

## Echanges

### Nouvelle PAC

La définition actuelle des DPB (1<sup>er</sup> pilier) est défavorable aux territoires comme le Diois, en ne comptant plus les landes pâturées (plus de 100 tiges/ha) mais uniquement les prairies permanentes.

⇒ Vérifier si les MAEC (2<sup>ème</sup> pilier) sont toujours mobilisables sur ces zones

### Modalités d'aides

- Le FEADER permettra d'atteindre des taux incitatifs, jusqu'à 70% (75% pour les collectivités)  
Les plans de financement sont à valider avec les cofinanceurs.
- Dépenses inéligibles : travail de l'éleveur et du salarié
- Mise en place de critères pour les dossiers / grille d'analyse :
  - Stratégie territoriale
  - Eco-responsabilité (biodiversité)
  - Autonomie

### Aider l'équipement et l'aménagement des espaces pastoraux



Les équipements sont essentiels (et ne peuvent être réalisés qu'avec des financements).

La pression plus forte de la prédation pousse à des changements de pratiques et l'abandon de certaines surfaces. L'espace pastoral est sous-utilisé car les éleveurs partent de plus en plus en estives à cause de la prédation. Ce qui risque encore d'accélérer le phénomène d'embroussaillage.

- ⇒ Abris mobiles
- ⇒ Déboisement ; débroussaillage

- Les équipements sont financés pour l'investissement mais pas l'entretien. Cependant, il existe des besoins d'entretiens d'équipement sur des surfaces abandonnées ou d'exploitations non reprises. Ex de Lus la Croix Haute qui avait mené un travail sur les anciennes clôtures, comprenant aussi les terrains privés.

**Entretien** : pas de financements de l'entretien par la Région car il existe d'autres financements (1<sup>er</sup> pilier PAC et MAEC) mais possibilité d'accompagner vers des solutions nouvelles (emploi, achat matériel adapté...)

Focus sur débroussaillage : thème à travailler en début de PPT pour trouver des critères et une démarche concernant les zones déjà débroussaillées pour lesquelles un besoin se fait ressentir (ex : ne débroussailler que les zones qui pourront être entretenues)

### **Groupes d'échanges de pratiques**

- Exemples de journées organisées (rencontres techniques, GRCETA...) avec des résultats très positifs.
- Nécessité de créer des espaces d'échanges pour éviter de se faire prendre par la gestion quotidienne.
- Besoin d'avoir des échanges entre GP pour aller voir des expériences autres
- Besoin de regard extérieur sur certains sujets
- Intérêt des formations pour les jeunes qui s'installent (ex : pose des clôtures, travaux, gestion de la broussaille...)

### **Reconquête d'espaces pastoraux**

Il serait intéressant d'inscrire un point spécifique dans le PPT concernant la reconquête d'espaces qui s'enfrichent et causent des problèmes pour la prédation.

#### **Méthode :**

- Diagnostic : Etat des lieux des zones trop boisées et abandonnées
- Analyse : pour comprendre les causes. Est-ce un problème foncier (lien aux propriétaires), d'accessibilité (besoin d'investir dans une piste)... ?
- Objectif à définir : reconquérir des espaces pour maintenir des exploitations existantes, maintenir une population dans certaines zones ou installer des jeunes ?
- Partenariats : les communes doivent être mobilisées. L'échelle d'un groupement pastoral (plusieurs communes) semble cohérente.
- Techniques :
  - Brûlage : il manque la technique.
  - Broyage : coût important (environ 10h de travail/ha)

Il y a de plus en plus de demandes en bois déchiqueté issu de broyage de rémanents sur défrichage de parcelles. Attention, s'il y a vente, les recettes doivent être intégrées au plan de financement.

**Besoin de réouverture d'espaces qui ont déjà été débroussaillés une dizaine d'années auparavant.** La repousse est moins difficile à traiter et donc moins cher.

- ⇒ Critères :
  - Argumenter l'intérêt des espaces
  - Besoin de définir les endroits stratégiques à débroussailler (car parfois cela est pire de débroussailler sur certaines surfaces).
  - Inventaire des espaces potentiels à débroussailler et comprendre pourquoi.
- ⇒ L'ADEM a écrit un guide du débroussaillage sur des aspects techniques.

### **Sécuriser le foncier et favoriser les formes collectives**

#### **Possibilités d'actions des communes :**

- Besoin de volonté des communes pour démarrer une réflexion

- Proposer des animations s'il existe une volonté (des communes mais également des éleveurs et propriétaires)
- Accompagnement et réflexion sur le foncier et la répartition des conventions (ex : expertise foncière sur Boulc, qui a permis de connaître les possibilités du foncier sur une zone définie, d'aboutir à un projet de desserte rendant ainsi accessibles certains alpages pour les éleveurs de la commune.)
- Mobilisation d'outils existants, comme l'aménagement foncier du CG. (ex : Lesches en Diois a mené une opération d'aménagement foncier avec des échanges amiables pour pouvoir avoir la maîtrise foncière sur la montagne du Puy. La commune va maintenant solliciter l'ADEM pour une étude qui permettra de connaître les possibilités pour les éleveurs, les travaux à réaliser tout en valorisant la ressource forestière en bois déchiqueté.)
- Aide à l'investissement sur des terrains communaux (ex pistes)
- Acquisition foncière (ex Romeyer)

#### Conventions Pluriannuelles de Pâturage :

- Sensibiliser les propriétaires et « dédramatiser » les CPP
- Voir proposer une incitation financière à la signature de CPP (cf. outils existants, comme le PIDIL)

#### Structuration collective

- Les unités pastorales du Diois sont petites en surface et leur viabilité est donc difficile. Des solutions collectives peuvent être trouvées.
- Ex des baronnies où le contexte de désertification et la prédation exercent une pression plus forte => les formes collectives sont plus importantes pour les troupeaux et la main d'œuvre.

#### **Développer l'emploi**

Le besoin en main d'œuvre est constant, notamment sur l'entretien mais pas uniquement.

Le principal problème est le coût de l'emploi mais la Région ne souhaite pas financer directement l'emploi.

- Aider à la définition des besoins : entretiens des parcs, remplacement...
  - Aider à trouver les personnes et pérenniser les salariés : les emplois pérennisés permettent parfois de créer des installations à terme.
  - Aider au regroupement des besoins pour pouvoir créer des emplois : le regroupement peut permettre à certains éleveurs qui ne se dirigeraient pas vers l'emploi car ayant des besoins trop faibles (quelques jours) alors que, grâce à un regroupement, ils pourraient passer le cap. Ex des baronnies : réflexion sur la transformation d'un GP à gestion concertée en groupement d'employeurs.
  - Aider à la gestion administrative
  - Financement : la Région oriente plutôt vers des moyens existants : CUMA, groupements d'employeurs, services de remplacement. Les groupements d'employeurs sont aidés au démarrage mais pas sur du fonctionnement courant.
- ⇒ Est-ce que les groupements d'employeurs sont éligibles aux aides loup ?
- ⇒ Ces questions d'emploi semblent être transversales aux territoires drômois. Ce travail pourrait peut-être mené à échelle départementale.

#### **Inclure, dans les actions pastorales, d'autres utilisateurs de ces espaces**

Diagnostiques multi-partenaires. Ex : Fédération de chasse et GP à Lus la Croix Haute pour l'habitat du Tétraz ou dans le Vercors pour des corridors pour le lièvre. Diagnostic sylvo-pastoral de l'ONF à Creyers.

- Mettre en avant le lien entre les pratiques pastorales et les conditions favorable à certaines espèces => voire permettre le retour d'espèces disparues (perdreux, coq de bruyère...)

#### **Communication sur le pastoralisme et ses rôles**

La communication auprès du grand public semble indispensable, notamment dans un contexte de prédation, mal compris des populations urbaines.

On constate des comportements parfois virulents et des incompréhensions du monde de l'élevage. Mais ces visions peuvent évoluer rapidement en contact avec le monde de l'élevage. Ex : les actions de communication qui ont été menées ont permis de faire évoluer la vision que le public a du loup..

Les touristes semblent en attente de ce type d'information et permet à la profession de valoriser le produit, les pratiques et les métiers.



- Rencontres en alpages, évènementiels => permet de changer le regard des participants mais le public est déjà volontaire pour participer.
- Projets à imaginer dans les campings où les éleveurs/bergers iraient à la rencontre des touristes
- Partenariats à construire avec les Offices de Tourisme
- Communication autour des produits permet également de communiquer sur le métier => pose également le problème de l'organisation commerciale des produits. Ex de la Clairette, très identifiée au territoire, avec un acteur économique identifié et démarche volontaire des producteurs.
- Communiquer autour des différentes zones d'alpages et produits associés, avec les différents usages du territoire.

#### Conflit d'usages avec les patous :

- Difficulté avec les randonneurs (nombreuses demandes à l'ADEM) + avec les chasseurs et leurs chiens + entre patous des alpages voisins
- ⇒ Il existe de la signalétique mais ne semble pas suffisant => actions de communication nouvelles à trouver, pour la conduite à tenir notamment.
- ⇒ Le travail de comportementaliste pour dressage de patous semble avoir été efficace.
- ⇒ Les formations existent mais ne sont pas toujours suivies => besoin de formation pour les éleveurs à la conduite des chiens.

#### Plafonnement des dossiers

Des éleveurs participant à des GP à gestion concertée, utilisant des parcours toutes l'année, ont des besoins supérieurs aux éleveurs qui estivent et souhaiteraient donc bénéficier des mêmes plafonds que les éleveurs participant à plusieurs GP (classiques et gestion concertée).

### **Suites à donner**

Le PPT sera déposé à la Région fin novembre-début décembre. Il est possible de faire remonter des projets ou des besoins non exprimés à la CCD ou l'ADEM avant la fin novembre.

Fait à Die, le 21 novembre 2014, CCD

CCD : Communauté des Communes du Diois

PPT : Plan Pastoral Territorial

Annexe 5 : Liste des invités consultés

| Organisme   | Nom           | Prénom            |
|---|---------------|-------------------|
| <b>Groupements Pastoraux, actuels ou potentiels</b> |               |                   |
| GP AUCELON à CHALANCON                              | ARNAUD        | Joëlle            |
| GP CHIRONNE   | AUBANEL       | Alain             |
| GP VENTECUL   | BEAUME        | Patrick           |
| GP CHARRAND   | BESSON        | André             |
| GP AUCELON à CHALANCON                              | BEYNET        | Didier            |
| GP MOTTAIRE   | BLACHE        | Alain             |
| GP BATTANTS   | BLANC         | Guy               |
|   | BOEYAERT      | Joël              |
| GP ROANNE   | BONNARD       | Georges           |
| GP ROANNE   | BRES          | Julien            |
| GP GLANDASSE  | CHABAL        | Jean-Claude       |
|   | CHRISTOPHE    | Fanny             |
| GP CLAPS  | COMMARMOND    | Claire            |
| GP COIN   | DELAGE        | Yvan              |
| GP SOLAURE  | DUPRAZ        | Thierry           |
| GP AMAYERES   | DURAND        | Patrick           |
| GP FLEYRARD   | DUREAU        | Jean-François     |
| GP COMBE BELLE                                      | FALCON        | Micheline         |
| GP CHAMALOC   | GAEC VIGNON   |                   |
| GP TARSIMOURE                                       | GONDOUIN      | Aurélien          |
| GP CHARRAND   | GRANON        | Line              |
| GP JABOUIT  | GUILHOT       | Jean-Luc et Aline |
| GP COIN   | HERNANDEZ     | Nathalie          |
| GP AUCELON à CHALANCON                              | LABORDE       | Rémy              |
| GP GLANDASSE  | LAMONTELLERIE | Jean-Pierre       |
| GP CHAUCIERE  | LAURIE        | Jean-Pierre       |
| GP JOCOU  | LEGAUT        | Rémy              |
| GP CHAMOUSSET                                       | LIOTARD       | Hervé             |
| GP AUCELON à CHALANCON                              | MAGNAN        | Philippe          |
| GP SOLAURE  | MANCIP        | Jean-Louis        |
| GP CLAPS et GP JABOUIT                              | MATHIEU       | Damien            |
| GP OULE   | MONTLAHUC     | Laurence          |
| GP OULE   | MORIN         | Joël              |
| GP CHAUCIERE  | MOULIN        | Jean-Marc         |
| GP SAPEY  | MROZ          | Benjamin          |
| GP BOULC A MISCON et GP JOCOU                       | ODDON         | Didier            |
| GP FLEYRARD   | ODDOU         | Marceline         |
| GP CHAMALOC et GP CHIRONNE                          | VARTANIAN     | Alexis            |
| GP du Puy   | JOURDAN       | Irène             |
|   | ARNAUD        | Nicole            |
| GP les Ruelles                                      | GEFFRAY       | Thierry           |
| <b>Associations Foncières Pastorales</b>            |               |                   |
| AFP Valdrôme  | MEYRAND       | Florence          |
| AFP Chamaloc  | VARTANIAN     | Michel            |
| AFP Lus la Croix Haute (AFP Du Fleyrard)            | PARRON        | Gilbert           |
| AFP Aucelon   | TARNOWSKA     | Alexis            |
| AFP Val Maravel                                     | MEYSSONNIER   | Christiane        |

|  |               |               |
|--|---------------|---------------|
| AFP Treschenu-Creyers (AFP Beauputs)           | MARIN         | Gérard        |
| <b>Envoi aux 52 mairies avec lien aux ACCA</b> |               |               |
| <b>Partenaires institutionnels</b>             |               |               |
| CG26 - Agriculture /aménagement foncier        | BARRAY        | Sandrine      |
| Chambre d'Agriculture de la Drôme              | BENOIT        | Jacques       |
| Chambre d'Agriculture de la Drôme / FDSEA      | BEYNET        | Didier        |
| ADEM   | CAHN          | Philippe      |
| Chambre d'Agriculture de la Drôme              | CHAREYRON     | Bertrand      |
| Natura 2000 - PNR Vercors                      | CHEVALIER     | Manon         |
| Association Accompagnateurs Moyenne Montagne   | COPIER        | Pierre-Joseph |
| Festival Est-Ouest / Théâtre de Die            | DAVID         | Harold        |
| Région Rhône-Alpes                             | DELISLE       | Antonin       |
| CFPPA  | DEVERNAY      | Stéphanie     |
| Office de Tourisme                             | DUPRAZ        | Stéphanie     |
| ONF  | FERMOND       | Cédric        |
| SAFER Rhône Alpes                              | GELAY-TURTAUT | Aude          |
| Association Accompagnateurs Moyenne Montagne   | GUYOT         | Philippe      |
| ADDEAR / Confédération Paysanne                | JOBBE-DUVAL   | Margot        |
| PNR Vercors                                    | LANGLOIS      | Jean Luc      |
| Natura 2000 - Lus la Croix Haute               | LAVIGNE       | Tiphaine      |
| Natura 2000 - ONF                              | MARAIS        | Frédéric      |
| Fédération des Chasseurs de la Drôme           | MAZALAIGUE    | Joël          |
| Chambre d'Agriculture de la Drôme / JA         | MEJEAN        | Maxime        |
| ADEM   | NARBOUX       | Dominique     |
| Natura 2000 - PNR Vercors                      | NIEL          | Florence      |
| Syndicat Mixte des Baronnies Provençales       | PARISSET      | Gwenaëlle     |
| DDT Drôme                                      | RETOURNAY     | Stéphanie     |
| ONF  | RICHARD       | Stéphane      |
| FDSEA  | SCHMITT       | Tiphaine      |
| CRPF   | TABOURET      | Pierre        |
| DDT Drôme                                      | TAZAMOUCHT    | Azziz         |
| CG26 - Espaces Naturels Sensibles              | THOMINE       | Sophie        |
| Natura 2000 - LPO                              | VUINEE        | Laure         |
| Fédération Départementale Ovine 26             |               |               |
| Syndicat Caprin                                |               |               |
| Coopérative Les bergers du Soleil              |               |               |
| FRAPNA   |               |               |
| <b>Commission agricole</b>                     |               |               |

## COMMISSION AGRICULTURE

Réunion du 15 décembre 2014

La réunion s'est tenue de 14h à 16h30, dans les locaux de la CCD à Die.

### Etaient présents :

Robert DELAGE (Terre de Liens), Yolande JANKENS (Miscon), Christophe MORANTIN (Confédération Paysanne), Joël BOEYAERT (Aucelon), Pauline PERDRIX (Beaumont en Diois), Antonin DELISLE (Région Rhône-Alpes), Sandrine BARRAY (CG26), Jean ARAMBURU (Valdrôme), Joël MAZALAIGUE (Fédération départementale des Chasseurs), Maxime MEJEAN (Chambre d'Agriculture de la Drôme), Dominique NARBOUX (ADEM), Olivier TOURRENG (Vice-président CCD), Emilie BELMONT (chargée de mission CCD)

*Etaient Excusés : Philippe LEEUWENBERG (CG26), Pierre TABOURET (CRPF), Stéphane RICHARD (ONF), Patrick VACHER (APAP Vercors), Axelle RIAILLE (CG26), Jean-Luc LANGLOIS (PNR Vercors), Jean-Marie BOMPARD (Agribiodrôme), Georges BONNARD (Saint Nazaire le Désert), Nathalie PORTAZ (Vachères en Quint), Fanny CHRISTOPHE (FDO), Thibault GARAGNON (St Dizier en Diois)*

## Validation du Plan Pastoral Territorial (PPT) 2015-2020

(cf. présentation jointe + document de travail distribué en séance)

### A. Rappel des grands axes

- 1- Maintenir des élevages pastoraux
- 2- Conserver de l'activité et soutenir une des principales productions du territoire
- 3- Préserver la biodiversité et le paysage du Diois
- 4- Réaffirmer l'imbrication du pastoralisme et du territoire

### B. Présentation des fiches actions et synthèse des échanges

#### 1,1- En sécurisant le foncier et favorisant les formes collectives

- L'aide à la signature concerne de l'animation en direction des propriétaires sur des secteurs identifiés à enjeux.
- La reconquête des espaces sur la forêt doit être articulée avec les partenaires (gestionnaires forestiers, etc.) et les règlements/zonages existants.
- Réaffirmation des objectifs du débroussaillage : la reconquête a comme objectif le maintien de l'activité pastorale et des milieux ouverts. L'entretien de surfaces déjà débroussaillées interroge et ne devrait pas être financé par le PPT.

#### 1,2 - En soutenant les échanges de pratiques entre éleveurs

- Faire la distinction entre les actions de formations, finançables par VIVEA et les actions de sensibilisation/information, plus informelles à financer dans le PPT.

#### 2,1- En aidant l'équipement et l'aménagement des espaces pastoraux

- La Région souhaite renforcer l'action territoriale et éviter la logique de guichet. Le PPT Diois propose des actions intéressantes mais le diagnostic manque actuellement de justifications concernant les équipements => le bilan quantitatif des équipements réalisés dans le PPT 2009-2014 sera joint à la candidature et une description qualitative des besoins sur les équipements sera également fournie. Cela permettra de donner une idée du niveau d'équipement actuel et faciliter ainsi l'évaluation.
- A travers les programmes passés, les besoins en équipements ont été constants (nouvelles techniques, etc.) mais faire cet état des lieux permettrait éventuellement d'axer l'animation sur certains points essentiels.
- La prédation a un impact fort sur les équipements. Les besoins en clôtures seront peut-être un peu moins élevés car pouvant être financés par les mesures T.
- Insister sur l'importance de la pérennité des équipements et aménagements à financer.
- Débroussaillage : L'ADEM visite et donne un avis technique sur l'ensemble des projets, informe du cadre réglementaire et des possibilités techniques (cf. documentation spécifique sur le débroussaillage). Les dossiers ayant reçu un avis négatif peuvent tout de même être déposés (ce qui concerne très peu de dossiers) => Il est proposé que l'avis technique soit donné en commission agricole au moment de la présentation des dossiers des GP.
- Brûlage dirigé :
  - o Ajouter les partenaires techniques (SDIS)

- Envisager des liens avec le PPT d'Ardèche qui a réalisé un travail à ce sujet.

## 2,2 - En développant de l'emploi

- Le travail mené dans les Baronnies à l'échelle d'un GP a des difficultés pour aboutir. Peut-être qu'une échelle large et transversale permettra d'apporter des résultats dans le Diois.
- Ce travail est à articuler avec :
  - La FDO qui semble mener un travail sur ce sujet.
  - AIDER qui travaille sur les groupements d'employeurs
  - Les communes qui peuvent mutualiser et porter administrativement de l'emploi lorsqu'elles ont des besoins propres (ex de Treschenu).

## 3,1 - En valorisant les pratiques respectueuses de l'environnement (PAEC)

Ces tournées permettent un temps de conseil, d'accompagnement et d'échanges d'informations entre partenaires, ainsi qu'une analyse partagée par l'ensemble des parties. Cela permet notamment de sortir de tensions liées à une logique de contrôle et de sanction.

## 4,1 - En incluant, dans les actions pastorales, d'autres utilisateurs de ces espaces

Modification du titre : « *Réaliser des études pastorales, incluant d'autres utilisateurs.* »

L'objectif de ces diagnostics est principalement d'associer l'ensemble des partenaires et d'aboutir à des propositions partagées qui permettent ensuite de passer à l'action.

## 4,2 - En communiquant sur le pastoralisme et ses rôles

Les actions de communication sont parfois nécessaires également auprès des habitants du Diois.

## 5- Animation

L'augmentation du temps d'animation agricole se justifie par :

- L'animation potentielle du PAEC (et des actions agricoles de LEADER, par ailleurs). La Région sera vigilante à la proportion dédiée à l'animation du PAEC (uniquement de la coordination, information et non pas de l'accompagnement d'agriculteurs)
- La mise en place d'actions liées à des sollicitations extérieures
- L'animation à fournir sur des actions nouvelles (emploi, communication...) pour lesquelles aucun porteur n'est identifié aujourd'hui.

## **C. Présentation de la maquette financière**

La maquette financière est une maquette prévisionnelle. Les montants des cofinanceurs sont uniquement inscrits à titre indicatif. Les montants du PPT peuvent être ajustés en cours de contrat, grâce à des avenants, comme cela avait été le cas dans le PPT précédent.

### Grandes lignes

La maquette a été construite sur la base de la maquette du PPT précédent (consommé à 100%) et sur le recueil des projets remontés.

- Les ordres de grandeurs sont les mêmes : environ 1 millions de dépenses, financés à hauteur de 700 000€ de fonds publics, dont environ 300 000€ de PPT.
- Cependant, des actions nouvelles ont été ajoutées (emploi, échanges de pratiques) et des actions existantes ont été renforcées (communication, animation).
- La part dédiée aux équipements reste la proportion principale (70% environ) mais diminue légèrement au profit de ces actions nouvelles.

### Intervention du Conseil Général de la Drôme (CG26) :

Le CG ne peut s'engager sur des montants à l'échelle du PPT, le montant des aides dépendra des enveloppes annuelles.

Cependant, il envisage le même type d'intervention que le PPT précédent (équipements, emploi, diagnostics, voire des actions de communication) sur les mêmes taux que la Région.

### Intervention FEADER :

Les modalités d'aide du FEADER ne sont pas encore finalisées et sont indiquées à titre indicatif.  
Les taux FEADER sont maintenant de 80% pour les dépenses immatérielles et 70% pour le matériel.

Tableau des cofinancements imaginables (sous réserve d'enveloppes)

| Dépenses      | Région (PPT) | CG    | FEADER |
|---------------|--------------|-------|--------|
| Immatérielles | 20%          | 20%   | 40%    |
| Matérielles   | 17.5%        | 17.5% | 35%    |

#### Taux

Le taux maximum de la Région est de 35% pour les équipements. Le taux indiqué dans le PPT est bien le taux moyen à titre indicatif.

#### Part d'animation

La délibération de la Région prévoit une part d'animation inférieure à 8% de l'enveloppe du PPT => la collectivité va donc proposer un temps de travail financé moins important (30 000€ environ) et conserver une part d'animation en autofinancement.

## **Actualités diverses**

---

#### Suites PPT :

Le PPT sera envoyé rapidement à la Région en souhaitant le présenter aux élus régionaux en janvier, pour un vote en mars et un démarrage des actions au printemps.

Nouvelle stratégie LEADER : La CCD a par ailleurs candidaté à un nouveau programme européen LEADER auprès de la Région (réponse prévue pour début 2015). La stratégie est orientée autour de la relocalisation de l'économie et notamment du renforcement des secteurs productifs, dont l'agriculture fait partie.

#### Politique nationale concernant l'installation-transmission

Suite aux Assises de l'Installation, la politique en faveur de l'installation-transmission est en cours de réorganisation, notamment le dispositif PIDIL, comprenant les aides à la signature de bail qui risqueraient d'être supprimées.

Fait à Die, le 15 décembre 2014, EBelmont, OTourreng

**La prochaine commission aura lieu le 26 janvier 2015** (sous réserve de confirmation 15 jours avant).



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

**PROFIL DE POSTE**

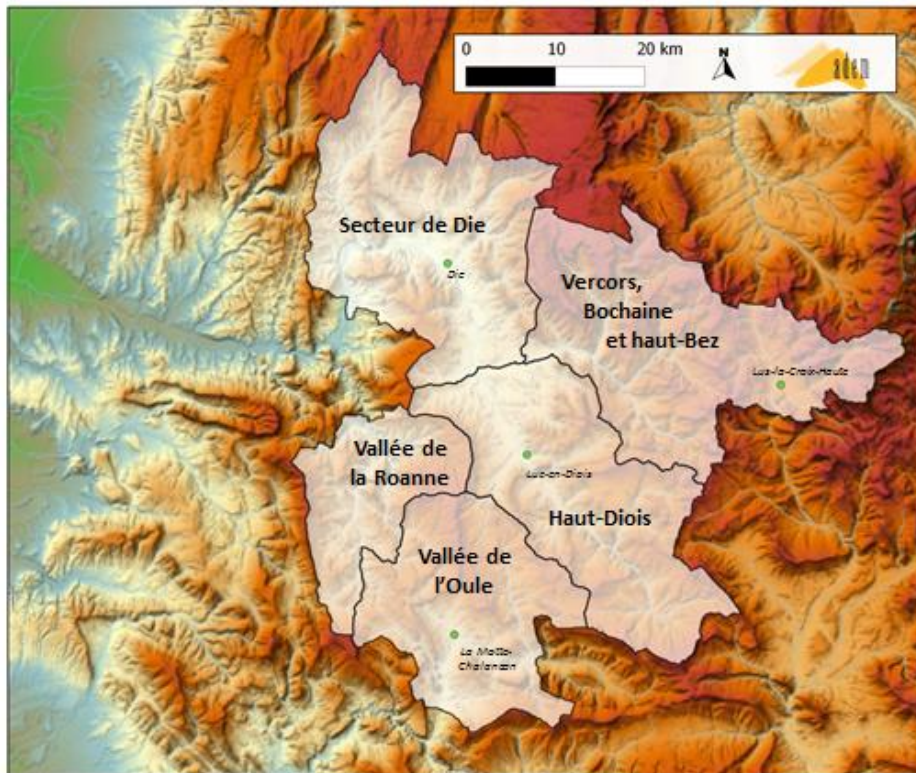
**Chargé de mission AGRICULTURE-FORET**

100%

| DESCRIPTION DU POSTE   | PROFIL DE POSTE   |
|--|---|
| <p><b>Positionnement hiérarchique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous l'autorité du directeur de la Communauté des Communes du Diois</li> <li>- En lien avec l'équipe de développement</li> <li>- En lien avec le Vice-Président en charge de l'agriculture</li> </ul> <p><b>Missions :</b></p> <p><u>Animation des programmes de développement (PSADER, Plan Pastoral Territorial, LEADER...)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement de porteurs de projets agricoles, pastoraux, forestiers...</li> <li>- Aide au montage de dossiers</li> <li>- Suivi de la maquette financière et coordination des programmes</li> <li>- Lien aux services régionaux (réunion de réseaux...) et aux partenaires</li> <li>- Communication</li> <li>- Suivi et évaluation</li> </ul> <p><u>Mise en œuvre de la politique agricole intercommunale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation des commissions agricole et forêt : proposition d'orientations, suivi et évaluation des actions.</li> <li>- Veille sur les thématiques agricoles, forestières, pastorales et agri-environnementales</li> <li>- Mise en œuvre d'actions portées par la CCD : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation du Comité Local Installation-Transmission</li> <li>• Participation à la plateforme installation-reprise</li> </ul> </li> <li>- Lien aux partenaires</li> </ul> <p><u>Lien à l'équipe de développement</u></p> <p>Participation aux réflexions collectives sur la stratégie globale des programmes.</p> | <p><b>Capacités techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Profil ingénieur agri ou agro</li> <li>- Compétences agronomiques, connaissance du milieu agricole et forestier</li> <li>- Connaissance des collectivités locales et des politiques publiques</li> <li>- Connaissance des outils agri-environnementaux</li> </ul> <p><i>La connaissance du territoire serait un plus.</i></p> <p><b>Qualités spécifiques du poste :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité d'organisation et maîtrise des outils de pilotage de projets</li> <li>- Maîtrise des techniques d'animation de réunion</li> <li>- Qualités relationnelles et aptitude au travail en équipe</li> <li>- Rigueur méthodologique et capacité de synthèse</li> <li>- Capacité à prendre du recul sur le travail engagé</li> <li>- Qualités rédactionnelles</li> <li>- Maîtrise de l'outil informatique bureautique : Word, Excel, Powerpoint...</li> </ul> <p><i>La maîtrise des outils cartographiques serait un plus</i></p> <p><b>Cadre d'emploi et rémunération</b></p> <p>Expérience souhaitée sur poste similaire</p> <p>Cadre A – Attaché territorial contractuel</p> |

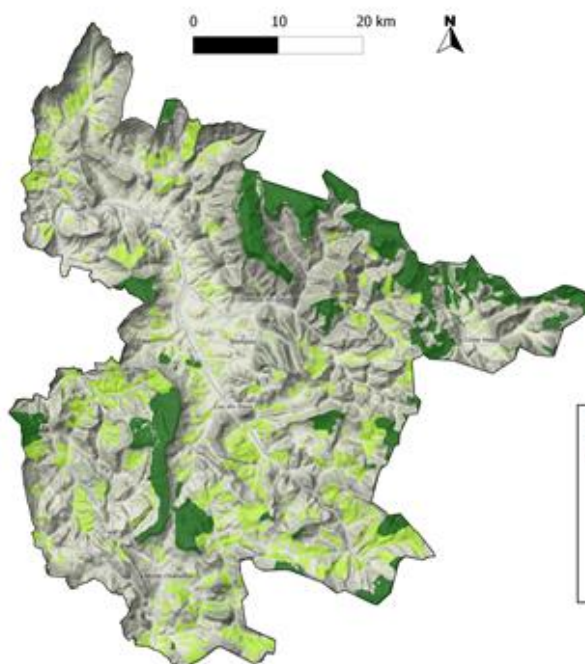


### Découpage du Diois en secteurs



Ont été ajoutés le Glandasse, le jardin du Roi, vallon Combeau et Chironne.

### Carte des espaces pastoraux du Diois



Données issues de l'enquête pastorale du Massif Alpin et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et PACA, 2012-2014. Enquête réalisée auprès de personnes ressources des territoires concernés, sur la base d'une projection de fonds cartographiques IGN à une échelle minimale de 1/25 000<sup>ème</sup>.

|                                  | UP      | ZP     |
|----------------------------------|---------|--------|
| <b>Entités</b>                   | 59      | 276    |
| <b>Surface pastorale (en ha)</b> | 15 900  | 18 500 |
| <b>Effectifs au 15 juillet</b>   |         |        |
| Ovins                            | 19 640* | 8 070  |
| Bovins                           | 1 140   | 375    |
| Caprins                          | 20      | 1 860  |
| Equins                           | 75      | 420    |

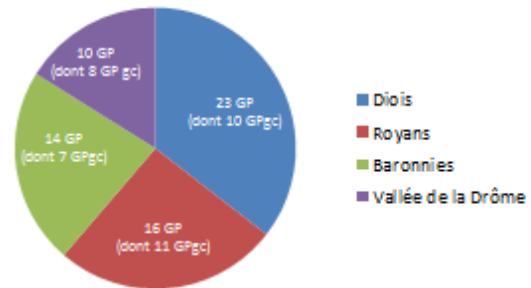
\*8900 ovins viennent d'un département autre que la Drôme.



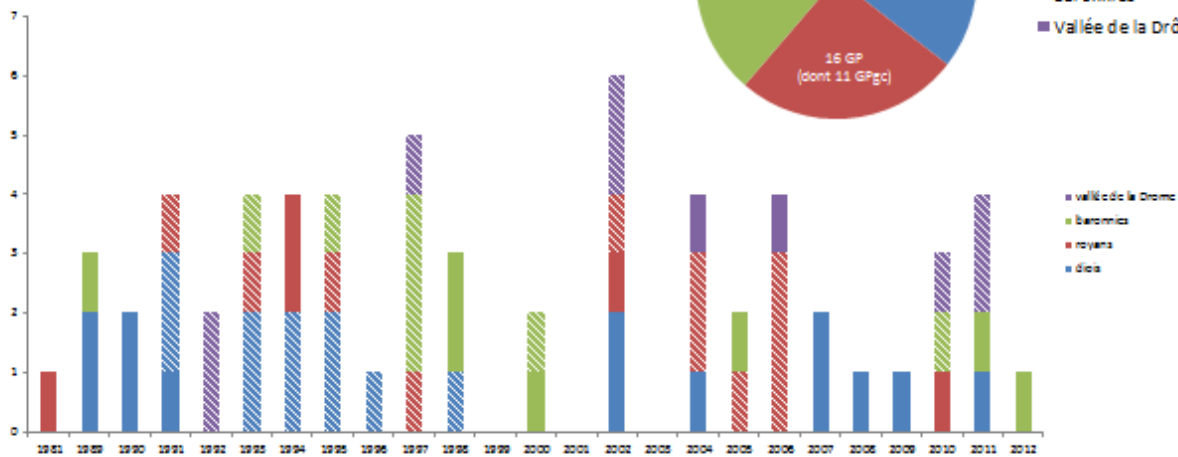
# Les groupements pastoraux en Drôme



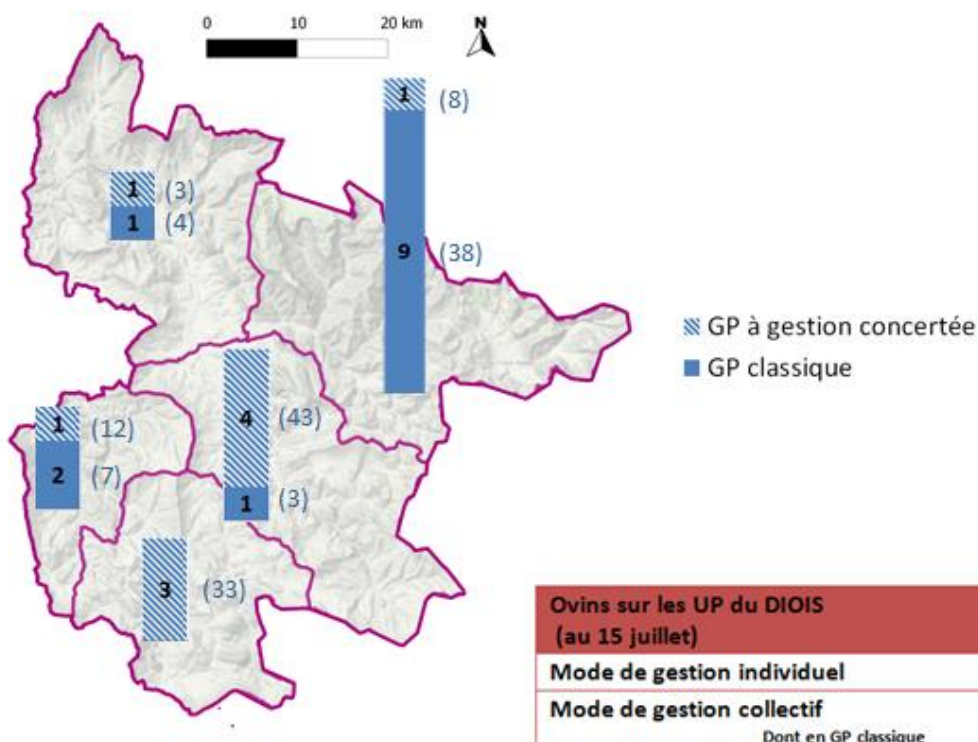
Répartition des 63 GP de la Drôme :



Chronologie de la création des groupements pastoraux (les GP à gestion concertée sont hachurés de blanc)

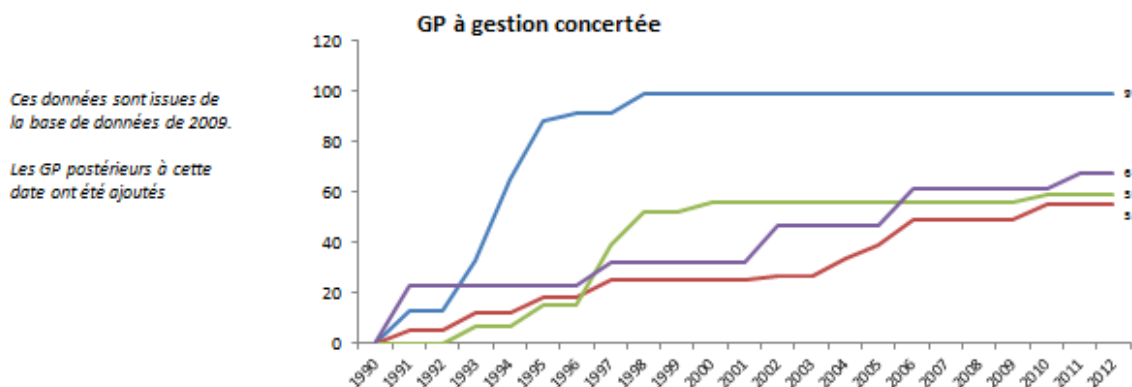
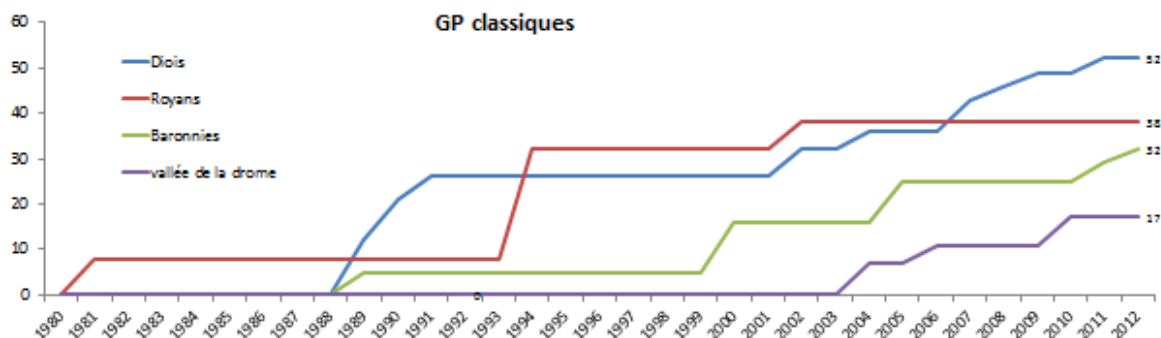


## Les groupements pastoraux du Diois (et nombre d'exploitants)

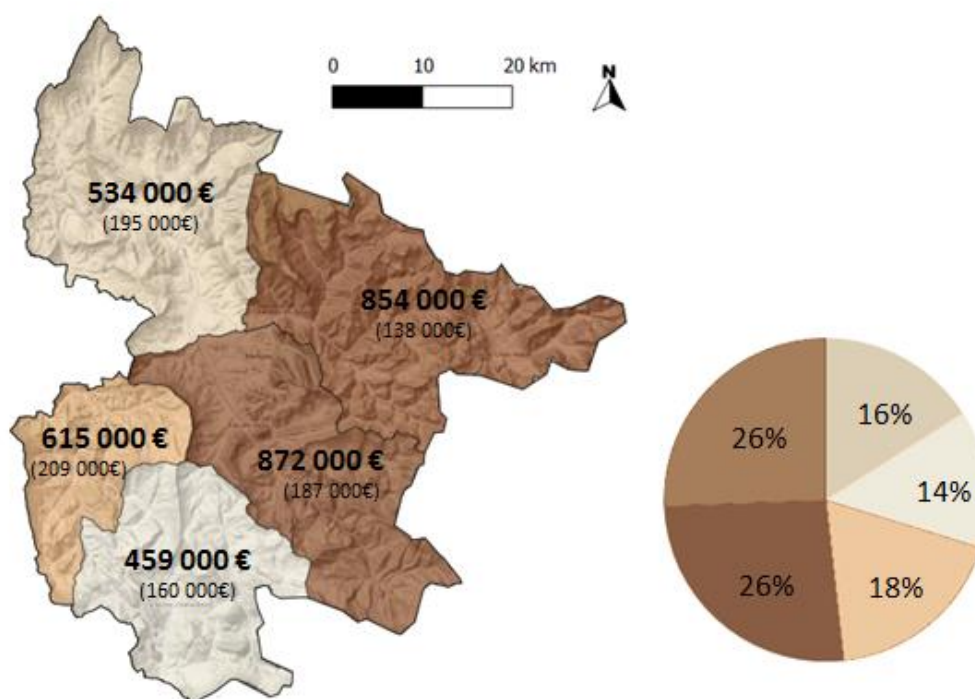


|  |               |
|--|---------------|
| <b>Ovins sur les UP du DIOIS (au 15 juillet)</b> | <b>19 640</b> |
| <b>Mode de gestion individuel</b>                | <b>7 980</b>  |
| <b>Mode de gestion collectif</b>                 | <b>11 660</b> |
| Dont en GP classique                             | 9 850         |

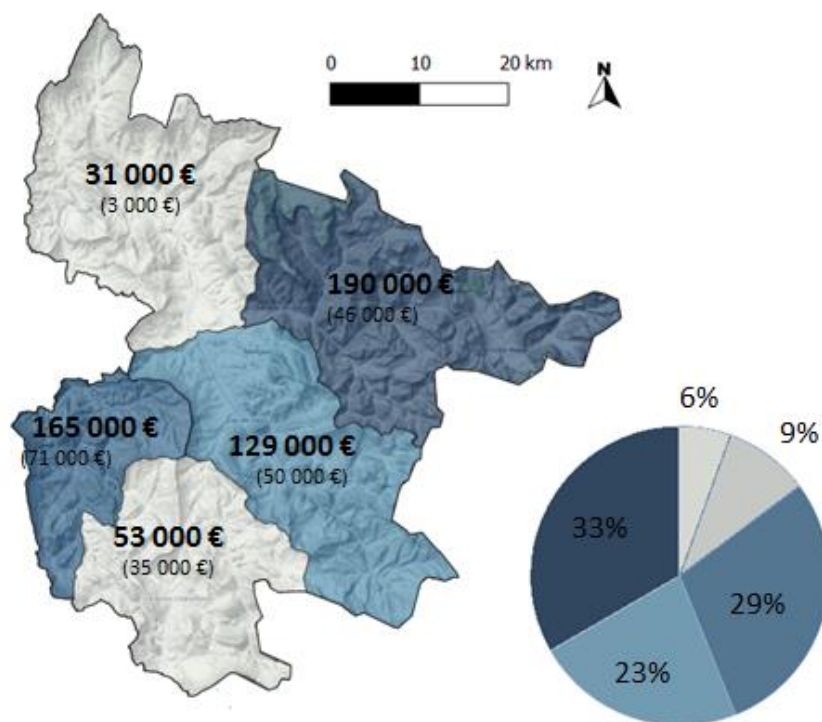
## Exploitants engagés en GP dans la Drôme



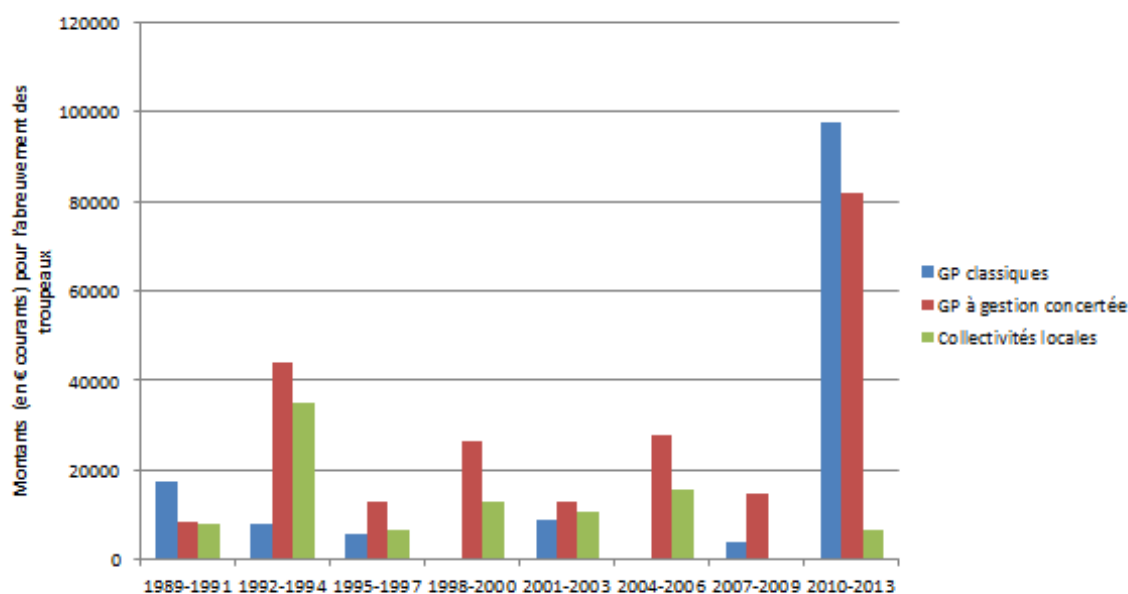
## Montant total (€ courants) des travaux d'équipements pastoraux de 1988 à 2013 (les montants des travaux réalisés durant le PPT 2009-2013 sont entre parenthèses)



Montant total (€ courants) des travaux d'abreuvement de 1988 à 2013 dans le Diois (Les montants des travaux réalisés durant le PPT 2009-2013 sont entre parenthèses)

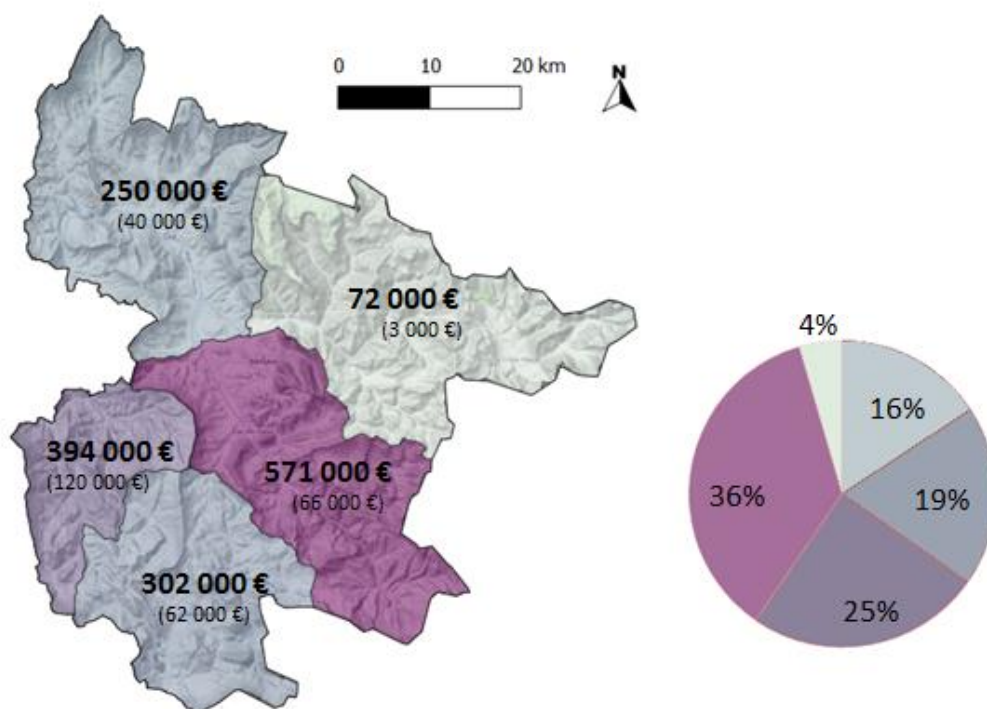


Répartition des dépenses liées à l'abreuvement des troupeaux du Diois en fonction du type de maître d'ouvrage dans le Diois

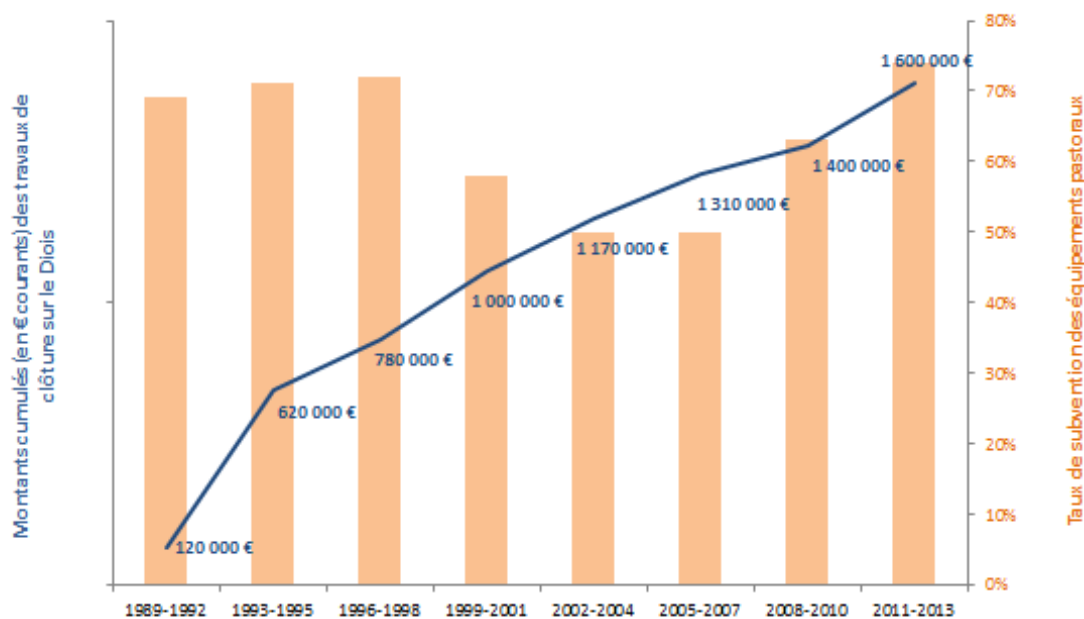


## Montant total des travaux de clôture de 1988 à 2013 dans le Diois

(Les montants des travaux réalisés durant le PPT 2009-2013 sont entre parenthèses)

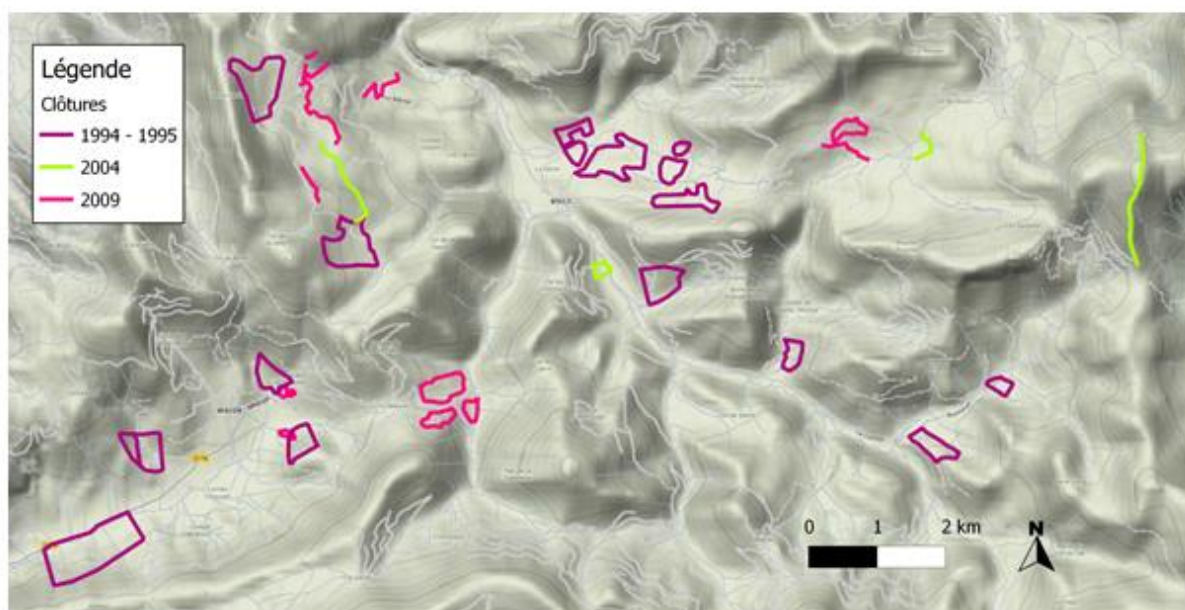


## Montant des travaux de clôtures en fonction du taux de subvention dans le Diois





## Un exemple : le GP à gestion concertée de Boulc à Miscon (à partir des dossiers déposés)



|                      | 1994-1995 | 2004     | 2009     | Total            |
|----------------------|-----------|----------|----------|------------------|
| Ursus                | 3,800 km  | 0,700 km |          | 4,500 km         |
| Clôture Buëch 4 fils | 14,700 km |          |          | 14,700 km        |
| Clôture mobile       | 1,200 km  | 1,200 km |          | 2,400 km         |
| High Tensile Cyclone | 3,8 km    |          |          | 3,800 km         |
| Clôture active       |           | 3,250 km | 8,150 km | 11,400 km        |
|                      |           |          |          | <b>36,800 km</b> |

## Avantages et inconvénients des types de clôture.

**Création de parcs de pâturage dans la Drôme : conception et gestion de la clôture**

*À l'initiative des éleveurs et des techniciens de l'élevage*

**Abnès Alpes**

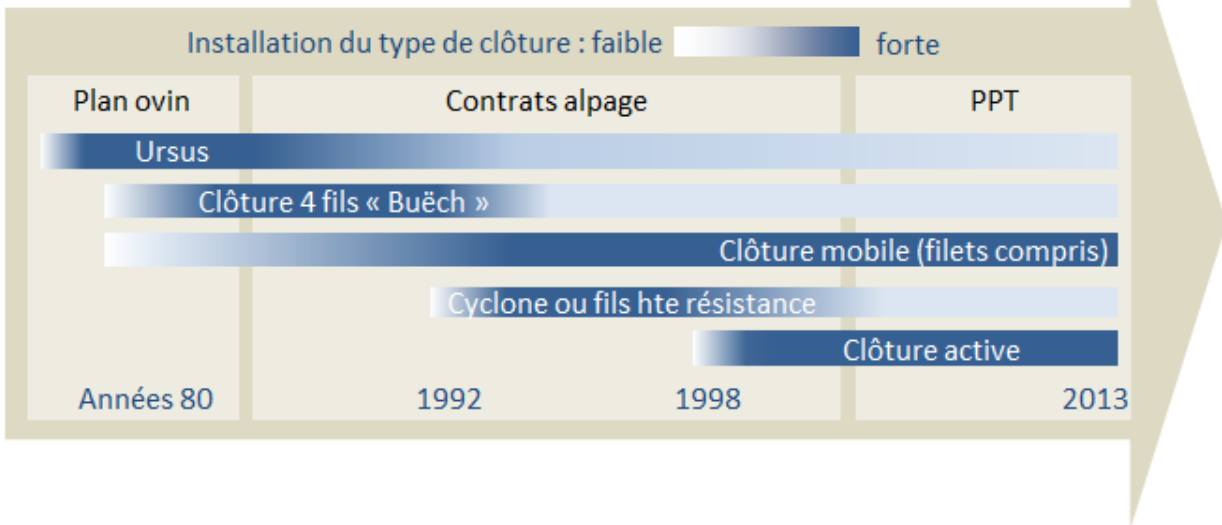
**à gérer/entretenir avant la création d'un parc :**

1. Définir les objectifs de la clôture (délimitation, protection, etc.)
2. Choisir le type de clôture en fonction des conditions locales (terrain, climat, etc.)
3. Prévoir les coûts de pose et d'entretien.
4. Prévoir les modalités de gestion et d'entretien.

Les données du tableau suivant sont extraites de la plaquette « Création des parcs de pâturage dans la Drôme : conception et gestion de la clôture »

|                      | Ursus - Grillage  | High tensile - Grillage   | High tensile - fils  | Clôture active   | Clôture mobile (hors filet)  |
|----------------------|---|---|--|--|--|
| <b>Avantages</b>     | <p>Pose par Téléleveur possible</p> <p>Peu d'entretien sur la végétation, entretien de base (remplacement des crampillons)</p>                            | <p>Pérenne si la pose est bien réalisée (&gt; 25ans)</p> <p>Résistante aux chocs (faune sauvage, arbres, neige...)</p> <p>Peu d'entretien sur la végétation</p> <p>Petits entretiens faciles sur la clôture (crampillons)</p> | <p>Pérenne si la pose est bien réalisée (&gt; 20 ans)</p> <p>Résistante aux chocs (faune sauvage, arbres, neige...)</p>  | <p>Sa flexibilité permet son franchissement par la faune sauvage (lorsque la clôture n'est pas électrifiée) sans dommage sur l'équipement et lui permet d'amortir des chocs (chutes de branches...)</p> <p>Son coût est modéré et adapté à des pâturages à faible ressource pastorale</p> <p>Particulièrement adaptée en terrain escarpé</p> <p>Discrète dans le paysage</p> | <p>Discrète dans le paysage</p> <p>Plus perméable au passage de la faune sauvage que le filet</p> <p>Plus adaptée à de grands parcs que le filet</p>     |
| <b>Inconvénients</b> | <p>Pérennité assez moyenne (10 ans)</p> <p>Très peu adaptée aux terrains accidentés</p> <p>Peu résistante aux chocs (faune sauvage, arbres, neige...)</p> | <p>Peu adaptée aux terrains accidentés</p> <p>Coût de pose élevé (terrains faciles) à très élevé (terrains difficiles)</p> <p>Grandes réparations difficiles</p>  | <p>Peu adaptée aux terrains accidentés</p> <p>Coût de pose élevé (terrains faciles) à très élevé (terrains difficiles)</p> <p>Entretien de la clôture et débroussaillage annuel, réparations complexes</p> | <p>Entretien régulier indispensable (débroussaillage, électrification, etc.)</p> <p>Risque d'échardes avec les piquets en fibre de verre (utiliser des gants)</p> <p>Risque de casse de piquet sur sol rigide (ex : rochers, zone de crête) et sous l'effet du poids de la neige.</p>  | <p>Prévoir un temps de pose et de dépose avant et après la période de pâturage</p> <p>Durée de vie limitée du fait de la fréquence des manipulations</p> |







## La page du PDZR

(Programme de Développement des Zones Rurales)

La clôture à moutons en zones Préalpes

### Une nouvelle technique : la clôture haute tension

La technique de clôture des parcelles à moutons, a été utilisée, mais de façon moderne, par les éleveurs ovins de la Chèvre. Acte de mettre en avant les avantages des clôtures, la Chambre d'Agriculture et l'Association Ovine de l'Économie Montagnarde ont organisé une manifestation des éleveurs à de nouvelles techniques et de nouvelles méthodes.

**D**ans un contexte de forte concurrence internationale, les éleveurs ovins doivent trouver de nouvelles solutions pour maintenir leurs troupeaux en sécurité. La clôture haute tension est une solution innovante, qui permet de sécuriser les parcelles de pâturage, tout en étant respectueuse de l'environnement. Cette technique utilise des fils à haute tension, qui créent une barrière invisible et efficace. Elle est particulièrement adaptée aux zones de montagne, où les parcelles sont souvent irrégulières et difficiles à clôturer avec des méthodes traditionnelles.

Les avantages de cette technique sont nombreux : elle est durable, nécessite peu d'entretien et permet de réduire les coûts de clôture. De plus, elle est respectueuse de la biodiversité et ne nécessite pas l'utilisation de produits chimiques. Cette innovation est une véritable révolution pour les éleveurs ovins, qui peuvent ainsi sécuriser leurs parcelles de pâturage de manière plus efficace et plus économique.

En conclusion, la clôture haute tension est une solution innovante et durable pour sécuriser les parcelles de pâturage des éleveurs ovins. Elle permet de réduire les coûts de clôture, tout en étant respectueuse de l'environnement. Cette technique est une véritable révolution pour les éleveurs ovins, qui peuvent ainsi sécuriser leurs parcelles de pâturage de manière plus efficace et plus économique.

DIE AGRICULTURE

## Et les moutons seront bien gardés...

Prônée par la fédération drômoise ovine et l'association "Economie montagnarde", la politique d'installation de clôtures autour des pâturages est de nouveau relancée, avec des aides pour les éleveurs.

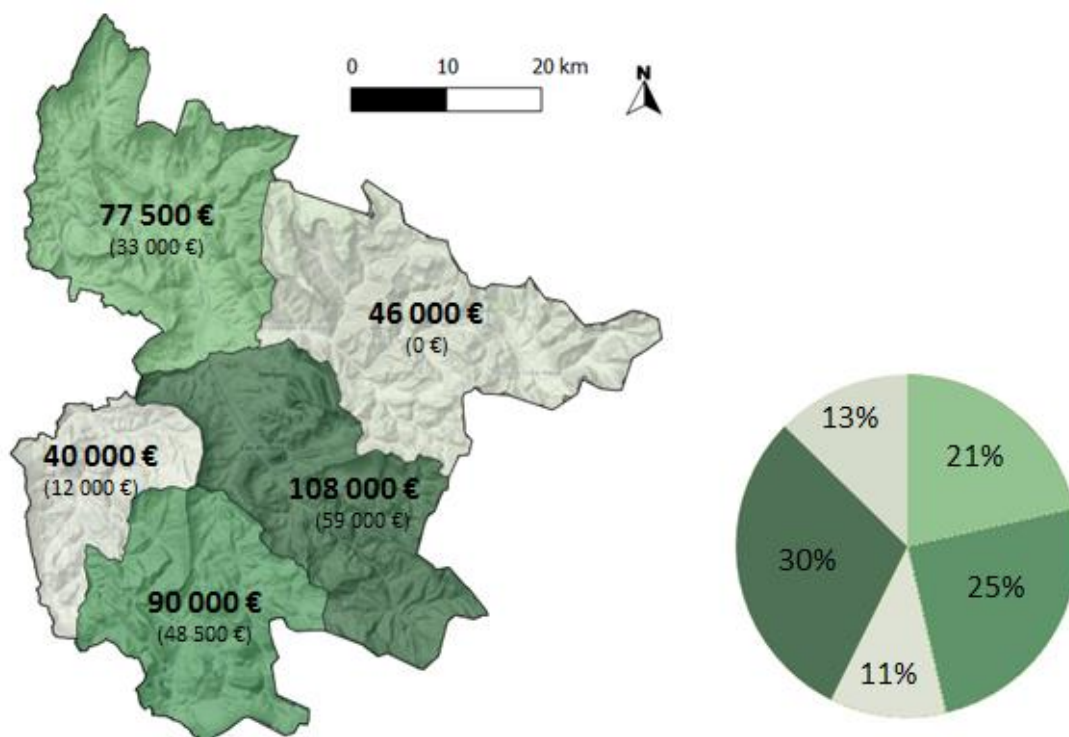
**R**ésultat de rencontres en avril dernier à Die, au sujet de projets agricoles. Un soir, les éleveurs de la Fédération Ovine Drômoise ont discuté de la nécessité de sécuriser les parcelles de pâturage. Cette initiative a conduit à la mise en place d'une politique d'installation de clôtures autour des pâturages, financée par le Département de la Drôme et l'Association "Economie Montagnarde". Cette mesure vise à protéger les troupeaux des moutons des dangers du pâturage, tout en permettant aux éleveurs de continuer à élever leurs animaux de manière traditionnelle.

Cette initiative est une véritable révolution pour les éleveurs ovins, qui peuvent ainsi sécuriser leurs parcelles de pâturage de manière plus efficace et plus économique. Elle permet de réduire les coûts de clôture, tout en étant respectueuse de l'environnement. Cette technique est une véritable révolution pour les éleveurs ovins, qui peuvent ainsi sécuriser leurs parcelles de pâturage de manière plus efficace et plus économique.

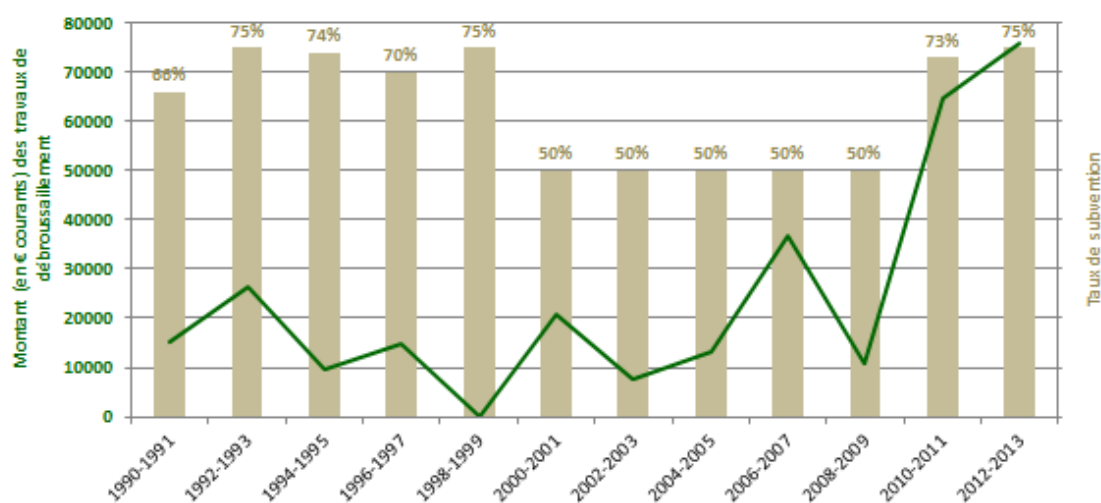
Formations ADEM / Chambre d'agriculture à destination des entreprises et des éleveurs à chaque fois qu'un nouveau type de clôture a été mis sur le marché.

Aujourd'hui, seule une entreprise pose des clôtures (5 auparavant).

## Montant total des travaux de débroussaillage de 1988 à 2013 dans le Diois (les montants des travaux réalisés durant le PPT 2009-2013 sont entre parenthèses)



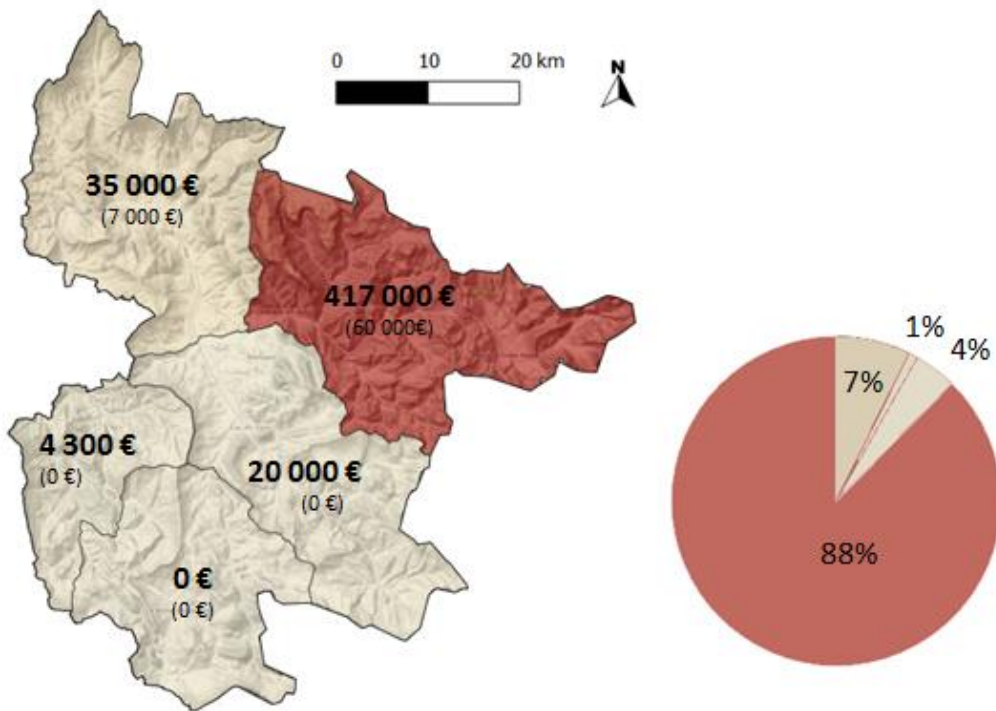
## Evolution des dépenses de débroussaillage dans le Diois





## Montant total des travaux d'hébergement de 1988 à 2013 dans le Diois

(Les montants des travaux réalisés durant le PPT 2009-2013 sont entre parenthèses)



## Montants des études et diagnostics de 1988 à 2013 dans le Diois

(Les montants des travaux réalisés durant le PPT 2009-2013 sont entre parenthèses)

